

2m11.3168.1

Université de Montréal

**Les limites de l'intégration régionale internationale : le cas de la Communauté  
Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)**

Par

Mamadou Ramdé

11507854

Département de science politique

Faculté des arts et des sciences

Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures

en vue de l'obtention du grade de M. Sc.

en science politique

Septembre 2003

Mamadou Ramdé



JA

39

U54

2004

v.004

## AVIS

L'auteur a autorisé l'Université de Montréal à reproduire et diffuser, en totalité ou en partie, par quelque moyen que ce soit et sur quelque support que ce soit, et exclusivement à des fins non lucratives d'enseignement et de recherche, des copies de ce mémoire ou de cette thèse.

L'auteur et les coauteurs le cas échéant conservent la propriété du droit d'auteur et des droits moraux qui protègent ce document. Ni la thèse ou le mémoire, ni des extraits substantiels de ce document, ne doivent être imprimés ou autrement reproduits sans l'autorisation de l'auteur.

Afin de se conformer à la Loi canadienne sur la protection des renseignements personnels, quelques formulaires secondaires, coordonnées ou signatures intégrées au texte ont pu être enlevés de ce document. Bien que cela ait pu affecter la pagination, il n'y a aucun contenu manquant.

## NOTICE

The author of this thesis or dissertation has granted a nonexclusive license allowing Université de Montréal to reproduce and publish the document, in part or in whole, and in any format, solely for noncommercial educational and research purposes.

The author and co-authors if applicable retain copyright ownership and moral rights in this document. Neither the whole thesis or dissertation, nor substantial extracts from it, may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

In compliance with the Canadian Privacy Act some supporting forms, contact information or signatures may have been removed from the document. While this may affect the document page count, it does not represent any loss of content from the document.

Université de Montréal  
Faculté des études supérieures

Ce mémoire intitulé :

Les limites de l'intégration régionale internationale : le cas de la Communauté  
Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)

présenté par

Mamadou Ramdé

a été évalué par un jury composé des personnes suivantes :

Mme Jane Jenson  
présidente-rapporteuse

M. Mamoudou Gazibo  
Directeur de recherche

M. Panayotis Soldatos  
co-directeur

M. Louis Massicotte  
membre du jury

**Mots clés**

Intégration- Coopération- Développement régionale-Afrique de l'Ouest- Tiers-monde- Sous-développement- Union monétaire- Environnement- Désertification- Immigration-Démocratie- Conflits ethniques-Afrique Occidentale Française-Organisations Intergouvernementales- Communauté économique

**Keywords**

Integration-Cooperation-Regional development-West Africa- Third world-Developing countries- Monetary Union- Environment-Desertification-Immigration-Democracy-Ethnic conflicts-West African French-Intergovernmental Organizations- Economic community.

## Résumé

Ce mémoire est une étude de cas qui porte sur la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Il a pour objectif d'analyser les insuffisances de l'intégration régionale internationale ouest-africaine et leurs implications. L'analyse des difficultés dans le processus d'intégration de la CEDEAO nécessite une nouvelle approche permettant de dégager de manière plus réaliste les sources du blocage de la communauté.

Ce mémoire est également une occasion d'évoquer les problèmes de développement politique et socioéconomique des pays africains en général et particulièrement la région ouest-africaine dont la solution passe par l'intégration. L'analyse des insuffisances nous a conduit à montrer que le blocage que connaît la CEDEAO est lié à deux ordres de variables explicatives. Le premier groupe concerne les variables intrinsèques au processus lui-même. D'une part, il regroupe les facteurs liés à la dynamique d'émergence de l'organisation (sociogénèse.) D'autre part, le blocage est attribuable à la crise des institutions communautaires. Le second groupe désigne les facteurs contraignants exogènes au processus qui sont la carence démocratique et les problèmes écologiques. Ensemble, ces variables freinent durablement l'intégration de l'Afrique de l'Ouest.

### **Abstract**

This paper presents a case study on the Economic Community of West African States (ECOWAS). The objective of this study is to examine the deficiencies in West-Africa's regional and international integration and their implications. We argue that the analysis of the problems inherent in the ECOWAS integration process requires a new approach, one that enables us to identify in a more realistic manner the main factors that have led the community's members to an impasse.

This paper also examines the African countries' political and socio-economic development problems, particularly those affecting the West-African region. The solution to these problems is, in our opinion, integration. The analysis of such difficulties leads us to believe that the ECOWAS' blockage is, in fact, linked to two types of independent variables. The first concerns the variables that are intrinsic to the process itself. On one hand, there are the factors linked to the dynamic of the organisation's emergence (sociogenesis). On the other hand, the impasse can be attributed, in part, to the crisis in the community's institutions. The second group of variables designates the constraining factors that are exogenous to the process: the lack of democracy and ecological problems. Together, both groups of variables combine to slow down considerably the process of integration in West Africa.

### Liste des sigles et abréviations

<b>ADRAO</b>	Association pour le développement de la riziculture en Afrique de l'Ouest.
<b>ALÉNA</b>	Accord de libre-échange nord-américain.
<b>AOF</b>	Afrique occidentale française.
<b>ASECNA</b>	Agence pour la sécurité de la navigation aérienne en Afrique.
<b>BAD</b>	Banque africaine de développement.
<b>BECEAO</b>	Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest.
<b>CE</b>	Communauté européenne.
<b>CEAO</b>	Communauté économique de l'Afrique de l'Ouest.
<b>CEDEAO</b>	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest.
<b>CEE</b>	Communauté économique européenne.
<b>CEEAC</b>	Communauté économique des États de l'Afrique centrale.
<b>CFA</b>	Communauté financière africaine.
<b>CILSS</b>	Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans Sahel.
<b>CIMA</b>	Conférence interafricaine des marchés de l'assurance.
<b>CNUCED</b>	Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement.
<b>CRDI</b>	Centre de recherche pour le développement international.
<b>ECOWAS</b>	Economic community of West african States
<b>FAO</b>	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture.
<b>FMI</b>	Fonds monétaire international.
<b>MRU</b>	Union du fleuve Mano.
<b>OIG</b>	Organisation intergouvernementale.
<b>OHADA</b>	Organisation africaine pour l'harmonisation du droit d'affaires.
<b>OMVS</b>	Office de mise en valeur du fleuve Sénégal.
<b>ONG</b>	Organisation non gouvernementale.
<b>ONU</b>	Organisation des Nations unies.
<b>OUA</b>	Organisation de l'unité africaine.
<b>PAS</b>	Programme d'ajustement structurel.
<b>PNUD</b>	Programme de Nations unies pour le développement.
<b>SADC</b>	Communauté pour le développement de l'Afrique australe.
<b>TCR</b>	Taxe de compensation régionale.
<b>UA</b>	Union africaine (Ex OUA).
<b>UDAO</b>	Union douanière de l'Afrique de l'Ouest.
<b>UDEAO</b>	Union douanière et économique de l'Afrique de l'Ouest.
<b>UE</b>	Union européenne.
<b>UEMOA</b>	Union économique et monétaire ouest-africaine.
<b>UMOA</b>	Union monétaire ouest-africaine.



## Table des matières

<b>Résumé.....</b>	<b>i</b>
<b>Liste des Sigles et abréviations.....</b>	<b>iii</b>
<b>Introduction.....</b>	<b>1</b>
Contexte général du sujet.....	5
Problématique.....	7
Présentation de l'hypothèse de travail.....	8
Variables explicatives des limites de l'intégration ouest-africaine .....	9
a) Au plan politique .....	10
a1) L'inconsistance de l'Etat-nation en Afrique de l'ouest.....	10
a2) L'instabilité des États : tensions et conflits armés.....	11
b) Au plan économique.....	12
b1) Une forte disparité entre les États.....	12
b2) Le caractère sous développé des économies des pays africains.....	13
b3) L'étroitesse des marchés et le poids de la dette extérieure.....	14
c) Les problèmes écologiques.....	14
d) Au plan géopolitique: l'attitude des anciennes puissances colonisatrice.....	15
Quelques critiques sur l'échec des politiques d'intégration en Afrique.....	17
Méthodologie.....	21
<b>Chapitre 1 La sociogenèse et la crise des institutions dans le processus d'intégration de la CEDEAO.....</b>	<b>24</b>
1. Historique de l'intégration en Afrique de l'ouest : de l 'AOF à la CEDEAO.....	26
1.1 L'Afrique Occidentale Française (AOF) ou les prémisses des obstacles à l'intégration régionale .....	26
1.2 Les premières tentatives de coopération et la naissance de la Communauté Économique de l'Afrique de l'Ouest (CEAO) .....	28
1.4 Les courants idéologiques et les organisations d'intégration africaine.....	32
1.4.1 La conception culturaliste de l'intégration ouest-africaine.....	32
1.4.2 La conception panafricaine de l'intégration.....	33
1.5 La crise des institutions régionales.....	34
1.5.1 La non coordination des Organisations Intergouvernementales (OIG) :Exemple du (CILSS, de la CEDEAO, de l'UEMOA).....	34
1.5.2 Le problème de financement des OIG dans le processus d'intégration.....	36
1.5.3 Les obstacles politiques des institutions ouest-africaines.....	37
1.5.4 Coexistence de plusieurs organisations d'intégration sur le même espace géographique.....	40

<b>Chapitre 2 Les facteurs contraignants exogènes au processus de l'intégration ouest-africaine.....</b>	<b>43</b>
2.1 Les carences démocratiques et le problème de l'intégration ouest-africaine.....	45
2.1.1 Conflits, instabilité politique et problèmes d'intégration.....	45
2.1.2 Une vision toujours monarchique de la politique en Afrique.....	47
2.1.3 Démocratie et intégration régionale.....	51
2.1.4 Droits de l'homme et intégration.....	54
2.2 Les problèmes écologiques et les limites à l'intégration en Afrique de .....	55
2.2.1 Problématique de la désertification et l'intégration ouest-africaine.....	57
a) Les causes, les manifestations et les effets de la désertification sur l'intégration en Afrique de l'Ouest.....	57
a.1) Les causes de la désertification.....	58
a.2) Les manifestations et les effets de la désertification..	59
2.2.2 Tentatives d'atténuation des effets de la désertification.....	61
2.2.3 Environnement, migrations et conflits an Afrique de l'Ouest.....	62
<b>Conclusion générale .....</b>	<b>68</b>

## Introduction

Après la seconde guerre mondiale, on assiste à l'émergence de groupements de pays dont l'objectif est de parvenir à une intégration économique avec ou sans perspective politique.

L'histoire des politiques d'intégration en Afrique remonte à une époque antérieure. Mais contrairement à la forme qu'ils prirent après les indépendances dans les années 60, les regroupements d'alors résultaient d'une stratégie des puissances colonisatrices pour mieux coordonner leurs activités dans les territoires sous domination. Ce fut le cas de l'Afrique Occidentale Française (AOF) ou Afrique Équatoriale Française (AEF), instituées par la France dans ses colonies, avant leur accession à l'indépendance<sup>1</sup>. Après les indépendances, la problématique de l'intégration et de la coopération régionale internationale suscite un regain d'intérêt dans les pays du sud, situation inspirée à l'échelle mondiale par le succès de l'expérience européenne. Ainsi furent créés des groupements régionaux composés de pays d'abord géographiquement proches puis partageant les mêmes problèmes de développement. Le continent africain ne fut pas en marge de ce phénomène mondial. Comme le souligne Real Lavergne, les aspirations régionales des hommes d'État, des intellectuels et des peuples africains traduisent l'ambition de franchir les limites des États actuels. Elle consiste à refuser tout ce qui divise la sous région, y compris le morcellement dû aux frontières politiques, la multiplicité des barrières à la libre circulation des biens et des services, des personnes et des flux des capitaux ainsi que les différences et contradictions observées dans les structures juridiques, les administrations publiques et les systèmes d'éducation<sup>2</sup>. Des nombreuses organisations

---

<sup>1</sup>Cerexhe Etienne, De Beaulieu Louis le Hardy, *Introduction à l'union économique ouest-africaine*, Paris/Bruxelles, De Boeck et Larcier, 1997, p.15.

<sup>2</sup>Lavergne Real (dir), *Intégration et coopération régionales en Afrique de l'Ouest*, Paris/Ottawa, Karthala/CRDI, 1996, p.13.

d'intégration régionale internationale en Afrique subsaharienne, l'on peut citer la Communauté économique de l'Afrique centrale (CEEAC), la South African Development Community (SADC), la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Le but de ces organisations, outre la réponse à la balkanisation du continent, était de parvenir à une coopération horizontale en vue de favoriser l'essor économique des jeunes États et de modifier les rapports économiques sur le plan international<sup>3</sup>. En effet, les pays africains connaissaient alors un échec dans leur politique d'exportation de matières premières du fait de la détérioration des termes de l'échange et d'un programme d'industrialisation qui n'a pas porté ses fruits<sup>4</sup>. Face à ce déficit économique et à l'incapacité de parvenir individuellement aux objectifs de développement, la nécessité de résoudre les problèmes en commun devient incontournable, d'où l'importance des organisations d'intégration régionale internationale. Comment ces organisations peuvent-elles contribuer à un développement durable compte tenu des nombreux obstacles tels la fragilité de leurs économies et de leurs systèmes politiques, les conflits internes et les guerres qui sévissent dans la région, les problèmes écologiques que connaissent la plupart des États, les influences externes, leur faible niveau technologique et infrastructurel? Le mode de coopération pratiqué entre les États africains reste peu efficace et très critiqué quand ce n'est pas tout simplement le comportement des dirigeants vis-à-vis des programmes d'intégration qui est mis en cause par les experts et certains intellectuels du continent<sup>5</sup>. Un certain nombre de facteurs ont été cités par des auteurs pour dresser un tableau peu optimiste sur

---

<sup>3</sup>Danfulani Shuaibu Ahmed, *Westafrican security framework: a diplomatic instrument of peace, stability, democracy and development*, Dakar, CRDI, 1993, p.36.

<sup>4</sup>Diakite Moussa, *Le défi de l'intégration économique en Afrique de l'Ouest*, Paris/Montreal, l'Harmattan, 1997, p.52

<sup>5</sup>Diouf Maktar, *Intégration économique, perspectives africaines*, Paris, Editions NEA/Publisud, 1973, p.60

l'avenir de l'intégration africaine. Parmi ces facteurs on note l'absence de conditions préalables ("background conditions".) S'il est indiscutable que l'analyse du processus de l'intégration africaine ne doit pas être faite sur la base d'indicateurs propres à d'autres régions du monde, nous nous devons d'identifier les facteurs qui expliquent les difficultés des organisations comme la CEDEAO dans leur processus d'intégration. L'évolution dans l'économie mondiale vient une fois de plus, rappeler qu'aucun État de la sous région ne peut individuellement faire face au défi du développement économique et social<sup>6</sup>.

Par ailleurs, dans la mesure où depuis la fin des années 90 on assiste à un véritable regain d'intérêt tant à l'intérieur qu'à l'extérieur pour la politique d'intégration régionale internationale dans les pays sous développés, il convient de rechercher les facteurs que les différents acteurs doivent absolument prendre en compte dans les programmes pour aboutir à une intégration plus efficace et viable.

C'est à cet axe de réflexion que le mémoire est consacré. En effet, l'intégration régionale internationale se présente de plus en plus comme l'outil d'un développement durable en Afrique. Les éléments nécessaires à cette intégration résident pour les États concernés et leurs partenaires dans une prise en compte des facteurs les plus dominants et dont l'omission ou la négligence pourrait conduire aux regrettables échecs et désillusions que vivent les organisations communautaires africaines depuis leur création.

---

<sup>6</sup>Josserand Henri et Sidibé Seydou, *Echange de produits de l'élevage: problématique et contribution de plusieurs initiatives actuelles à l'intégration régionale*, Dakar, CRDI, 1996, p. 37.

Les faiblesses du processus d'intégration régionale internationale en Afrique en général et en Afrique de l'Ouest en particulier ont toujours été considérées par de nombreux auteurs comme étant la causes des facteurs tels que l'inconsistance de l'État-nation, l'instabilité des états (tensions et conflits armés), la disparité économiques entre les États, l'étroitesse des marchés et le poids de la dette extérieure, les problèmes écologiques, l'attitude des anciennes puissances colonisatrices, l'absence de démocratie dans les régimes politiques des pays concernés. Face à une telle explication qui dresse une liste indéfinie de variables explicatives, nous nous sommes donné pour objectif de reconsidérer l'ensemble des variables afin de déterminer les plus dominantes.

Dans notre analyse nous considérons deux types de variables explicatives du blocage de la CEDEAO. Le premier regroupe les variables intrinsèques au processus de l'intégration. Ils ont trait à la sociogenèse de la mise en œuvre de l'intégration ouest-africaine et à la crise des institutions que vit l'Organisation communautaire. Le second type de variables concerne des facteurs exogènes dont les plus dominants sont l'instabilité des régimes due au manque de démocratie et les problèmes écologiques qui, par leurs effets conjugués, conduisent à des crises graves (conflits armés) mettant en péril tout le processus d'intégration. Ce dernier type de variables peut être désigné comme un ensemble de conditions exogènes au processus, mais qui influencent considérablement son évolution.

La Communauté Économique de États de l'Afrique de l'Ouest s'étend sur une superficie de près de 6,2 millions de Km<sup>2</sup> (voire carte 2) et compte environ 250 millions d'habitants. Sa superficie est à peu près celle des États-Unis continentaux et représente environ un cinquième des terres africaines. L'organisation regroupe seize pays de la région parmi lesquels neuf sont francophones ( Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, Niger, Sénégal, Togo), cinq anglophones (

Gambie, Ghana, Libéria, Nigeria, Sierra Leone) et deux lusophones ( Guinée Bissau et Cap Vert). Les pays concernés par l'organisation sont géographiquement répartis en deux catégories : les pays sahéliens et les pays du Golfe. La zone sahélienne (Burkina Faso, Mali, Niger, Sénégal, Cap Vert) à l'exception du Sénégal et du Cap Vert, est enclavée et marquée par une forte irrégularité de précipitations se traduisant par de longues périodes de sécheresse dont les effets sur l'environnement et les populations sont catastrophiques ( désertification, migrations, famines)<sup>7</sup>. Quant aux pays du Golfe, ils jouissent d'un climat plus humide avec des sols fertiles, et ont tous un débouché maritime. Plus de 50% des habitants de l'ensemble de la région ont moins de 15 ans, l'espérance moyenne de vie est de 45 ans, avec un taux de croissance annuelle de la population d'environ 3%. Sur les quinze pays que compte la Communauté, plus de dix sont parmi les trente les plus pauvres du monde<sup>8</sup>.

### **Contexte général du sujet.**

L'idée de travailler sur une organisation d'intégration régionale internationale en l'occurrence la CEDEAO résulte du constat suivant : cette organisation qui regroupe la totalité des pays de l'Afrique de l'Ouest a suscité dès sa création en 1975, un grand espoir aux sein des populations concernées et de nombreux observateurs. La région renferme d'énormes richesses qui constituaient des indices d'une réussite certaine dans son processus d'intégration. Près de trois décennies plus tard, le bilan reste mitigé. Ce qui au départ ressemblait à un ensemble de potentialités n'a pas produit les résultats escomptés. À ce propos, Edem Kodjo, ancien Secrétaire de

---

<sup>7</sup>Pedelaborde P.: A La circulation générale de l'atmosphère , in *Information géographique*, Paris, 2001, pp.103-105

<sup>8</sup>Nations Unies, Rapport Indice de développement Humain (IDH), 2001.

l'Organisation de l'Unité Africaine (aujourd'hui Union Africaine (UA)) faisait déjà observer au milieu des années 80 :

Des communautés économiques existent, mais elles ne peuvent régler la question de l'intégration. Ne prennent-elles pas parfois l'allure de simples gadgets en regard de l'énormité des problèmes qui nous assaillent? Utiles sans doute, mais fondamentalement limitées au point qu'au rythme où progresse l'intégration du continent par ce biais, les chances de cristallisation des micros-États se renforce au détriment des projets communautaires<sup>9</sup>.

Face aux réalités observées sur le terrain en Afrique de l'Ouest, il nous paraît justifié de dire que la CEDEAO connaît des blocages.

Ce constat constitue les raisons suffisantes pour justifier les pistes de recherches autour des difficultés que traverse la CEDEAO. Et c'est justement dans ce cadre que pourrait s'inscrire une analyse des insuffisances de l'intégration ouest-africaine<sup>10</sup>.

---

<sup>9</sup>Edem Kodjo, ...*Et demain l'Afrique*, Paris, Editions Stock, 1985, p.274.

<sup>10</sup>Fall Ibrahima, *Les priorités de la recherche sur l'intégration de la CEDEAO*, Synthèse d'une communication du Professeur Fall. CRDI, in *Contact*, Le magazine de la CEDEAO, Octobre 1992, p.10.



## **Problématique**

La réalité de l'Afrique de l'Ouest est toutefois celle d'une région mal intégrée à tous les niveaux : national, régional et international. La CEDEAO est de toutes les organisations d'intégration régionale en Afrique subsaharienne, la plus importante par la taille ( 16 États membres ). Elle est le résultat d'une longue mutation amorcée depuis l'époque coloniale à travers l'Afrique Occidentale Française ( AOF ), l'Union Douanière Ouest africaine (UDAO) et la Communauté Économique d'Afrique occidentale (CEAO). Jusqu'au début des années 70, elle ne regroupait que neuf (9) membres, tous des pays francophones, avant de s'étendre en 1974 aux quatre pays anglophones (Ghana, Nigeria, Libéria, Sierra Leone), et aux deux pays Lusophones (Cap Vert, Guinée-Bissau. En tant que principale organisation d'intégration régionale du continent, la CEDEAO retient l'attention de ses membres et des partenaires internationaux. Cependant, le bilan de ses activités demeure mitigé et les programmes sont très souvent bloqués au stade préliminaire. L'organisation connaît une stagnation dans son élan, ce qui met en péril la poursuite de ses objectifs pourtant souvent ratifiés à l'unanimité des États-membres.

Constatant les échecs chroniques de la sous région dans sa politique d'intégration, nous nous sommes donné pour tâche d'analyser les raisons des difficultés intégratives de la CEDEAO. Dans notre travail, nous étudierons les facteurs dominants dont la négligence ou l'absence dans le processus d'intégration constituent les principales causes des échecs de la politique de l'organisation. Ces causes sont d'une part dues à la dynamique d'émergence de l'organisation et à la crise de institutions. D'autre part, elles sont liées aux conditions exogènes tels les problèmes environnementaux et l'absence de démocratie dans les États concernés.

## **Présentation de l'hypothèse**

Le but de notre recherche est l'analyse des facteurs déterminants dans le blocage du processus d'intégration de la CEDEAO. Une étude sur cette communauté revêt d'une grande importance, d'autant qu'elle constitue la plus grande communauté d'intégration régionale internationale sur le continent noir. La CEDEAO est également de toutes les organisations d'intégration, celle qui a la plus longue expérience. Les analyses faites jusqu'à présent sur les limites de l'Organisation ouest-africaine ont constitué à dresser une longue liste de facteurs généraux sans opérer un tri qui permettrait de rendre plus compréhensibles les principaux facteurs de blocage. Une analyse explicative sur la base des facteurs dominants permettra non seulement une meilleure compréhension, mais aussi contribuera à une gestion plus efficace des projets communautaires.

Nous retenons l'hypothèse principale selon laquelle le blocage de l'intégration africaine en général, particulièrement celle de l'Afrique de l'Ouest est principalement dû à des facteurs qui à eux seuls suffisent pour freiner durablement le processus intégratif de la région. Un aperçu de quelques critiques sur le sujet renforce notre hypothèse. Les crises nées des confrontations entre les leaders des pays concernés ont perduré au point de laisser l'Organisation dans une sorte d'immobilisme. En l'absence d'institutions capables de servir de cadre de réflexion et d'exécution des projets, toutes les initiatives sont considérablement réduites aux simples déclarations lors des rencontres des Chefs d'Etat. Ayant été longtemps caractérisés par une instabilité chronique des régimes politiques, l'Afrique de l'Ouest s'est retrouvée dans un cycle de recommencement perpétuel de son processus d'intégration au point de faire du surplace. La situation écologique de nombreux pays membres entraîne une forte migration dans les zones fertiles engendrant des conflits pour la gestion des

ressources. Ces conflits, souvent locaux, s'étendent au-delà des frontières et anéantissent les efforts de coopération, surtout quand des pays membres d'une même Communauté d'intégration expulsent mutuellement des ressortissants par centaines de milliers.

### **Variables explicatives des limites de l'intégration ouest-africaine**

Les tentatives d'intégration régionale qui se sont succédées en Afrique de l'Ouest depuis la fin de la colonisation n'ont pas abouti aux résultats escomptés<sup>11</sup>. Les facteurs expliquant cette situation sont nombreux. De l'étroitesse des économies des États-membres aux influences d'acteurs externes en passant par la taille et l'âge des États, les rivalités ethniques ou les clivages socio-politiques, l'insuffisances des infrastructures nationales et régionales de transport et de communication, la panoplie de barrières institutionnelles et les limites des perspectives de réussite sur les marchés mondiaux sont autant de facteurs très souvent évoqués pour justifier les obstacles qui pèsent sur le processus de l'intégration.

Une des premières pistes de réflexion sur le blocage de la CEDEAO se situe autour de l'existence de facteurs constituant un obstacle majeur au projet communautaire. L'enseignement que nous pouvons tirer de l'analyse de l'intégration européenne, intégration qui, en près d'un demi-siècle, a enregistré des progrès notables (marché commun, monnaie commune, parlement européen), est que ses résultats ont été rendus possibles par l'interaction entre deux groupes de variables: d'une part, un contexte historico-politique qui a permis de privilégier le bien commun, d'autre part, des conditions favorables qui ont facilité la mise en oeuvre des projets communautaires<sup>12</sup>. Pour le cas

---

<sup>11</sup>Lavergne Real, Op.cit.p.5.

<sup>12</sup>Soldatos P., AL'explication historico-politique de la genèse des Communautés européennes, in D. Lasok

de la CEDEO nous ne pouvons pas parler de réussite, le bilan étant très mitigé et souvent considéré comme un véritable échec, d'où l'importance d'établir une grille des variables explicatives des facteurs de blocage. Ce sont:

**a) Au plan politique**

**a1) L'inconsistance de l'Etat-nation en Afrique de l'Ouest**

La nation moderne, se caractérise par la Communauté des sentiments qui lient les différentes populations concernées<sup>13</sup>. Celle-ci se traduit par une communauté de langue ou de religion. Bien que de nos jours peu de nations soient homogènes, parce que résultant le plus souvent d'une association de peuples d'origine diverse, il est peu probable que les caractéristiques mentionnées ci-haut suffisent pour définir et identifier une nation en Afrique de l'Ouest. En effet, nulle part dans cette région de l'Afrique, une nation ne peut se définir comme étant une communauté de langues ou de religion. Le pouvoir colonial ayant choisi pour des motifs économiques et administratifs la partition géographique, les Etats africains se sont retrouvés après les indépendances, face à des barrières internes, plus visibles, plus fortes et plus destructrices. Dans un tel contexte, toute tentative d'intégration ne peut que se heurter à des obstacles souvent insurmontables. Si ces Etats artificiels inconsistants et instables ne peuvent s'ouvrir sans se désagréger ou de s'ouvrir à d'autres Etats sans crainte de disparaître, c'est parce que justement, ils ne reposent pas sur des bases solides qui tirent leurs racines de la culture des peuples concernées. C'est en voulant intégrer une Afrique avec des

---

Lasok et Soldatos P., (dir), in *Les Communautés européennes en fonctionnement*, Bruxelles, 1981, pp.41-64

<sup>13</sup> Kohnert David, *De l'articulation entre développement socioculturel et la coopération économique régionale ouest-africaine*, Cotonou (Bénin), Fondation Konrad Adenauer, 1992, p. 9.

structures étatiques inadéquates que les organisations sous régionales comme la CEDEAO restent confrontées à des lacunes chroniques.

## **a2) L'instabilité des États : tensions et conflits armés**

Après les indépendances dans les années 60, l'Afrique a été déchirée par de violents conflits (Angola, Mozambique, Erythrée) qui ont affecté tous ses projets d'intégration. Les conflits en Afrique de l'Ouest sont souvent les conséquences de politiques discriminatoires envers des groupes ethniques volontairement marginalisés par les différents régimes en place comme c'est le cas actuel en Côte d'Ivoire<sup>14</sup>, au Libéria et en Sierra Leone. Ces conflits absurdes et suicidaires, s'enchaînent sans espoir apparent d'en sortir avec toutes les conséquences sociales, économiques, politiques et sécuritaires pour toute la région, mettant ainsi en péril tous les efforts de toute une communauté dans sa tentative d'intégration régionale<sup>15</sup>. Les conflits bien que souvent internes, ne s'arrêtent pas

---

<sup>14</sup> Dans une tentative absurde d'écarter de la course présidentielle en l'an 2000 d'un leader de l'opposition Alassane Dramane Ouattara, originaire du nord musulman, les responsables politiques ivoiriens au pouvoir ou proches du pouvoir à majorité sudistes n'ont pas hésité à barrer la route à leur adversaire politique en lui imposant un article sur mesure, opportunément ajouté à la constitution. Gallois Martine-Renée; Marc-Eric, Gruénais, " Des dictateurs africains sortis des urnes ", in *Le Monde Diplomatique*, novembre 1997.

<sup>15</sup> Op., cit., p. 6

aux frontières des États qui en souffrent, mais se propagent par contagion dans les autres pays ou au moins impliquent les autres États du voisinage ou les influencent<sup>16</sup>.

## **b) Au plan économique**

### **b1) Une forte disparité entre les États**

Les États ouest-africains engagés dans le processus d'intégration ne jouissent pas d'un niveau de développement économique et social comparable. Pour des raisons historiques et selon les opportunités naturelles, on constate un clivage très important. D'un côté, on retrouve des États très démunis et pratiquement bloqués dans leur croissance économique. C'est le cas de nombreux pays enclavés du Sahel ( Mali, Burkina Faso, Niger ), des pays sans façade maritime confrontés à des coûts de production très élevés. De l'autre côté, on rencontre des États jouissant de conditions climatiques favorables à développement agricole, et de ressources naturelles abondantes contribuant à la diversification des unités industrielles locales. C'est le cas de la Côte d'Ivoire et du Nigeria. La présence d'un tel clivage au sein de la CEDEAO n'a pas suffisamment été prise en compte dans l'élaboration des objectifs d'intégration économique de la sous région. Pourtant, toute politique d'intégration doit se soucier de l'égalité de traitement entre associés, sous peine d'aboutir à des distorsions et des contradictions pouvant bloquer l'ensemble du processus. Une Union Douanière de l'Afrique de l'Ouest a été instituée depuis les années 60, mais n'a en réalité tenu compte de manière expresse de toutes ces disparités.

---

<sup>16</sup> CEDEAO, Regional Peace and Stability : A Pre-requisite for Integration 1992-1993, Rapport annuel du Secrétaire exécutif, Lagos (Nigéria), Secrétariat de la CEDEAO.

## **b2) Le caractère sous développé des économies des pays africains**

Bien qu'étant grands fournisseurs mondiaux de matières premières et de produits agricoles, les pays africains en général, et l'Afrique de l'Ouest en particulier, se distinguent par le caractère traditionnel de leurs économies surtout, dans le domaine de l'agriculture<sup>17</sup>. Cette économie traditionnelle peut s'incarner dans les formules les plus diverses, car elle varie d'une communauté ethnique à une autre. L'organisation peut être familiale, villageoise ou tribale. Compte tenu de l'usage d'outils rudimentaires dans la production agricole, les performances économiques à l'exception de certains pays restent très médiocres. Les terres sont le plus souvent occupées par un produit dominant (Café et cacao dans la plupart des pays côtiers, arachide et coton dans les pays du Sahel), et non pas réparties en parts relativement égales entre une multitude de productions. A cela s'ajoute un délaissement des cultures vivrières au profit des cultures de rentes, rendant ainsi les pays dépendants d'une importation de vivres pour satisfaire les besoins alimentaires des populations travaillant dans d'autres secteurs (les citadins) et mêmes des régions déficitaires du fait des aléas climatiques. La production industrielle est particulièrement destinée au marché intérieur car peu compétitif pour trouver des débouchés extérieurs. Une situation qui rend le marché trop étroit et paralyse le processus de développement industriel<sup>18</sup>.

---

<sup>17</sup> Badouin Robert, *Le développement économique en Afrique occidentale : Structures et caractères communs*, Paris, Le livre africain, 1989, p.21.

### **b3) L'étroitesse des marchés et le poids de la dette extérieure**

Incapable de concurrencer avec les produits étrangers, l'industrie ouest-africaine se limite à un approvisionnement interne dont le rendement demeure faible du fait d'une population dont le pouvoir d'achat reste essentiellement aux mains d'une minorité de salariés localisée dans les centres urbains. À cette étroitesse des marchés, s'ajoute un facteur très important qui handicape l'intégration des pays de la CEDEAO, la dette extérieure. A travers les différents programmes d'ajustement structurel imposés par les institutions financières (Fonds Monétaire International, Banque Mondiale), les États se sont endettés au point de ne plus être en mesure de rembourser, à moins de renoncer à une grande partie des programmes nationaux et régionaux de développement. Dans un tel contexte les États sous la pression des créanciers, se replient très souvent sur eux-mêmes pour faire face à l'endettement et remettent au second rang, toutes les initiatives communautaires, freinant ainsi le processus d'intégration<sup>19</sup>.

### **c) Les problèmes écologiques**

La désertification représente aujourd'hui, le principal défi environnemental. Les aléas climatiques, la forte pression démographique dans les régions arides et semi-arides ont accéléré une dégradation très rapide des sols. ce qui pousse les populations à migrer vers les zones humides et forestières des pays côtiers. En dehors des pays les plus touchés par le phénomène, beaucoup de pays

---

<sup>18</sup>Moussa Diakité, *Le défi de l'intégration économique en Afrique de l'Ouest*, Paris, L'harmattan, p.177-188.

<sup>19</sup>Bundu Abass, *La CEDEAO et l'avenir de l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest*, Paris, Karthala, 1996, pp.42-50.



s' y impliquent très faiblement alors que les enjeux environnementaux et socio-économiques recourent au point d'exiger une harmonisation régionale des initiatives<sup>20</sup>.

Si les problèmes environnementaux sont communs à tous les pays de la région, c'est aussi parce qu'ils partagent les mêmes écosystèmes devenus fragiles et affectés par les mêmes tendances : expansion des zones agricoles, pression démographique, mouvements migratoires, difficile gestion des ressources en eau, conflits entre éleveurs et agriculteurs, conflits entre indigènes et allogènes. Des actions sont menées pour lutter contre la dégradation de l'environnement, mais l'efficacité est entravée par l'étroitesse des cadres nationaux dans lesquels elles s'inscrivent<sup>21</sup>. Dans le cas de la CEDEAO, les espaces politiques et géographiques correspondent très rarement aux espaces écologiques. Or toute activité d'intégration régionale se heurte à de nombreux obstacles d'ordre technique, financier et humain qui, bien trop souvent dépendent de la volonté politique des acteurs en présence. Une gestion insuffisante ou localisée de la problématique de la désertification ne peut que compromettre les chances d'intégration ouest-africaine.

#### **d) Au plan géopolitique: l'attitude des anciennes puissances colonisatrices**

Les pays africains, malgré leur statut d'États indépendants, gardent toujours dans leurs relations avec l'extérieur, des rapports dominés par les liens avec les anciennes métropoles. Cette prédominance des rapports se traduit de diverses manières dont la plus importante reste le lien

---

<sup>20</sup> Guy Debailleul, Eric Grenon, Muimana-Muende Kalala et André Vuillet, " La dimension régionale des défis environnementaux,, in *Intégration et Coopération régionale*, Karthala et CRDI, 1996, p.323.

<sup>21</sup> CILSS, " Analyses des stratégies et plans de lutte contre la désertification : gestion des ressources naturelles dans les pays membres du CILSS ", exposé présenté lors du symposium international sur l'intégration et l'évaluation des actions de lutte contre la désertification / gestion des ressources naturelles, Niger, Burkina Faso, 1992.

économique qui s'exprime par la part prépondérante dans les exportations et importations des pays intéressés. La tendance à la diversité existe, mais elle est trop faible pour provoquer un bouleversement important dans le contenu des courants commerciaux<sup>22</sup>. Cette persistance des courants d'échange est due en grande partie à la politique d'aide accordée aux pays africains par leur ancienne métropole. Face à une telle dépendance, les pays de la CEDEAO, subissent les directives données par leurs bailleurs de fonds au mépris des priorités en matière d'intégration régionale. De tels rapports renforcent le maintien des zones monétaires (zone CFA pour les francophones, Sterling pour les la plupart des pays anglophones) dont les devises ne peuvent être échangées d'un côté ou de l'autre. La non convertibilité entre monnaies des différentes zones entrave les échanges commerciaux intra-régionaux au moment où l'intégration nécessite un renforcement des échanges entre les différents partenaires. Quant le degré d'intégration des pays francophones dans la Communauté nuit par exemple aux intérêts de la France, celle-ci n'hésite pas à intervenir, soit pour manifester la volonté d'en restreindre les effets, soit à la bloquer. Mais lorsque le processus lui est favorable elle manifeste la volonté de l'organiser et de l'orienter de l'extérieur ou de l'intérieur. Selon les situations elle adopte une des attitudes en tenant compte de ses intérêts qu'elle considère comme vitaux dans la région, au mépris de l'intégration des pays concernés. À cela, il faudra ajouter le système multilatéral de coopération avec les pays industrialisés, caractérisé par une forte détérioration des termes de l'échange, une relation asymétrique qui accentue la dépendance des pays pauvres vis-à-vis des riches.

---

<sup>22</sup> Banque Mondiale, *L'Afrique Subsaharienne : de la crise à une croissance durable.*, Washington (DC), Banque Mondiale, 1997.

## Quelques critiques sur l'échec des politiques d'intégration en Afrique

L'intégration régionale est une notion dont la définition, la signification et l'interprétation ont été au cœur des discours et des débats politiques depuis l'accession à l'indépendance des pays africains en général et de l'Afrique de l'Ouest en particulier. Aujourd'hui la question semble avoir pris une allure particulière vu les échecs et l'ampleur des difficultés économiques et sociales de l'ensemble de la sous-région. L'insertion des pays concernés dans l'économie de marché par les politiques d'ajustement structurel est perçue comme la source des difficultés socio-économiques majeures<sup>23</sup>. Mais en Afrique la question se pose de plus en plus de savoir si les échecs sont dûs aux contingences extérieures ou s'ils sont l'alibi des politiques pour dissimuler leur responsabilité<sup>24</sup>. L'influence extérieure ne suffit pas pour bloquer le processus de l'intégration. La remise en cause de cette thèse emmène certains chercheurs à envisager la piste intérieure. Ainsi Alphonse Quenum<sup>25</sup> soutient que les difficultés de l'intégration sont liées aux fondements mêmes des stratégies communautaires de développement et l'omnipotence de l'État qui affaiblit l'effort des différents acteurs impliqués. Cette orientation analytique nous permet de parvenir à la conclusion selon laquelle l'intégration est si mal servie par l'État, que les carences et les limites du pouvoir politique deviennent une catastrophe parce que source de paralysie.

*"Disculper d'avance les régimes politiques africains en détournant les esprits vers un interminable complot international n'est qu'un habile moyen pour légitimer les pouvoirs peu*

---

<sup>23</sup>Duvergne Alain, *Le FMI, un monde sous influence*, Paris, Editions Alain Moreau, 1998,p.45.

<sup>24</sup>Dumont Rene,*L'Afrique noire est mal partie*, Paris, Edition du Seuil et Collections Points politiques

<sup>25</sup>Quenum Alphonse, *La dimension du développement@*, in *Afrique 2000*, Revue Africaine de politique internationale, nr.14, Bruxelles, 1999, pp.94-95.

*démocrates*" pense Axelle Kabou<sup>26</sup>. Les propos de Kabou se résument dans le rejet systématique des causes externes séculaires des problèmes d'intégration en Afrique. Rony Brauman<sup>27</sup> s'insurge contre la victimisation d'un certain discours tiers-mondiste. Le poids de la récession économique avancé par de nombreux auteurs pour justifier le blocage de la Communauté et la divergence des intérêts au sein de la Communauté semble de moins en moins recueillir des adeptes car des cas similaires se sont produits en Europe sans pour autant affecter durablement le processus de l'intégration européenne même si les contextes ne sont pas forcément identiques. L'argument de l'asymétrie de l'économie des pays membres, bien que valable pour expliquer les difficultés de l'organisation, se retrouve invalidé quand on considère l'adhésion de pays relativement pauvres comme la Grèce et le Portugal au sein de l'Europe communautaire ou de l'élargissement de l'Union Européenne aux pays de l'Est reconnus comme des États pauvres sans pour autant remettre en cause les fondements de la Communauté. Les problèmes d'intégration liés au dysfonctionnement des institutions de la Communauté<sup>28</sup> méritent une attention particulière du fait que toute communauté d'intégration repose sur des bases qui sont ses institutions. Sans elles, aucune action n'est envisageable. Leur faiblesse réduit, voire anéantit la capacité de l'organisation.

A propos des carences de l'intégration ouest-africaine, Zartman faisait remarquer:

La CEDEAO est à l'image de l'intégration en Afrique subsaharienne.

De bonnes volontés existent, mais leurs efforts sont anéantis par

---

<sup>26</sup>Kabou Axelle, *Et si l'Afrique refusait le développement?* Paris, L'Harmattan, 1991, p.47.

<sup>27</sup>Brauman Rony, A Ni tiermondisme, ni cartierisme@, in *Le tiers-monde en question*, Paris, les Editions Olivier Urban, pp.11-19.

<sup>28</sup>Diakite Moussa, *Le défi de l'intégration économique en Afrique de l'Ouest*, Paris, L'Harmattan, 1997, p.95.

l'opposition combinée des factions nationalistes et eurafricaines. L'organisation fournit la structure requise pour la promotion de l'intégration régionale. Cependant, elle n'a pas édifié un espace politique régional unifié permettant de planifier le développement économique et de mobiliser les énergies et les ressources à ce but. Les leaders ouest-africains ont plutôt créé des clubs de chefs d'Etats dont l'objectif est de préserver la souveraineté et l'intégrité territoriale de leurs pays respectifs, ainsi que leur droit inaliénable à une existence indépendante<sup>29</sup>.

J. E. Okolo a quant à lui, expliqué les difficultés intégratives dans le Tiers-monde sur la base des facteurs suivants<sup>30</sup>

- absence de ce que les néo-fonctionnalistes ont désigné sous le terme de " background conditions ", c'est à dire, conditions devant exister préalablement au processus d'intégration
- institutions dont l'autorité est trop limitée pour faire appliquer les décisions prises par les États.
- problèmes dans la répartition des gains, l'égoïsme prenant le dessus sur l'intérêt commun.
- le nationalisme des États.
- l'impatience des acteurs face aux résultats des programmes d'intégration.
- les divergences de politiques nationales.

---

<sup>29</sup>Zartman William, *International relations in the new Africa*, Landham (Maryland), University of America Press, 1987, p.53

<sup>30</sup>Okolo J.E, *Integrative and Cooperative Regionalism in ECOWAS*, in International Organisation, vol.39, winter 1985, p.125.

Pour la quasi totalité des Etats-membres de la CEDEAO, les bailleurs de fonds et les différentes agences d'aide extérieures, le développement durable et l'intégration régionale servent de références systématiques et communes. Il serait donc surprenant de constater le peu d'échanges entre ces deux niveaux de problématiques et les hésitations observées dans la politique globale d'intégration ouest-africaine. Les recoupements sont cependant tellement manifestes entre les enjeux environnementaux, socio-économiques et politiques qu'une harmonisation régionale des initiatives afférentes devient indispensable<sup>31</sup>. Tout cela révèle l'importance de la variable écologique dans le processus d'intégration de la région. Très souvent on évoque l'impact des conflits dans le processus d'intégration, mais on s'attarde peu sur les causes indirectes qui demeurent pourtant incontournables pour une meilleure compréhension des difficultés de l'intégration de la sous-région. Les origines de la CEDEAO sont également ignorées par la majorité des auteurs dans l'analyse des facteurs de blocage. Les objectifs de la Communauté ouest-africaine ne sont pas moins nobles que ceux qui ont motivé la construction européenne ou d'autres communautés d'intégration ailleurs dans le monde. Mais l'aperçu des raisons de son blocage laisse aisément comprendre que ce sont les conditions qui sont défavorables à un accomplissement efficace de ses projets, ce qui nous permet de remonter à la sociogenèse des groupements intégratifs de la sous région pour renforcer notre compréhension du phénomène. La situation à l'origine a un rôle capital dans le processus du fait qu'elle détermine dès le départ la nature des éléments qui caractériseront la situation future de l'organisation. Même si tous les facteurs sont à certains égards crédibles pour justifier les difficultés qu'éprouve la CEDEAO dans sa politique d'intégration, des facteurs apparaissent plus dominants que les autres. Ces facteurs sont

---

<sup>31</sup>Hugon Philippe, *Les différentes formes d'intégration régionale en Afrique subsaharienne*, Nanterre (France), Laboratoire de recherche en économie appliquée (LAREA), Université de Paris, 1990, p.13.

considérés comme dominants parce qu'ils constituent même en l'absence des autres éléments de blocages sus-cités, des obstacles pouvant freiner tout le processus intégratif. Ils revêtent d'une importance considérable parce qu'ils sont non seulement internes à la Communauté, mais aussi intrinsèques au processus lui-même

Au regard des raisons des insuffisances de l'intégration ouest-africaine et des critiques émises plus haut, nous regroupons les variables explicatives des difficultés de la CEDEAO en deux catégories: d'une part nous avons des facteurs qui ont précédé la mise en œuvre de l'organisation communautaire (sociogénèse) et la faiblesse des institutions de la Communauté. D'autre part, les problèmes écologiques et l'instabilité des régimes politiques due à l'absence d'une démocratie viable dans la majorité des États de l'Afrique de l'Ouest, et qui engendrent des tensions et conflits armés à l'échelle nationale et régionale, bloquant ainsi durablement le processus. La négligence de ces deux groupes de facteurs suffit pour bloquer de manière significative le potentiel d'intégration de la région. Aussi une analyse explicative des difficultés de la CEDEAO à travers ces facteurs dominants sus-cités demeure très importante.

### **Méthodologie**

Notre démarche d'explication s'articule autour des points suivants: le blocage de la CEDEAO est lié à des facteurs dont certains sont intrinsèquement liés au processus lui-même. Ces facteurs ont pris naissance depuis les formes de regroupements voulus ou non par les pays concernés, et dont les effets se sont amplifiés pour constituer au fil du temps, de véritables obstacles à l'intégration ouest-africaine. Ce premier aspect sus-cité concerne la sociogénèse de la politique d'intégration en Afrique de l'Ouest. Le deuxième aspect de ce groupe de variables s'intéresse à l'outil de fonctionnement de

toute organisation d'intégration régionale que sont les institutions communautaires. A ce groupe de variables s'ajoutent des facteurs exogènes au processus, facteurs qui constituent également une source de blocage majeure à l'intégration de la région. Ce sont: l'instabilité due à l'absence d'une démocratie viable et les problèmes écologiques qui par leurs effets conjugués anéantissent les efforts consentis dans le processus d'intégration.

Notre travail est essentiellement basé sur une analyse à partir de publications sur l'intégration régionale internationale et sur la CEDEAO par des auteurs africains ou étrangers. Compte tenu de la rareté des publications récentes sur la CEDEAO dans les bibliothèques québécoises, nous avons utilisé des sources telles que Internet, la presse et les revues officielles traitant de la thématique de l'intégration dans cette région du continent.

L'évaluation des insuffisances de l'intégration ouest africaine<sup>32</sup> n'est possible qu'en combinant des éléments (outil conceptuel, approche théorique, projet d'organisation) sur la base d'une analyse profonde des raisons du blocage du processus<sup>33</sup>. Cependant elles ne peuvent toutes avoir effet sur le processus. Certains facteurs ont un impact sur le processus, mais les affectent de manière partielle tandis que la présence ou l'absence d'autres facteurs suffit pour paralyser toute la dynamique de l'Organisation, anéantissant ainsi tout espoir de parvenir à une intégration effective de la région.

---

<sup>32</sup>Petit Bernard, *Coopération régionale en Afrique au sud du Sahara: expériences, évolution et perspectives*, Bruxelles, Commission européenne, 1998, pp. 10-22.

<sup>33</sup>Diouf M., *Intégration et coopération: un point de vue européen*, Abidjan, CODESRIA, 1993, p.80.



Notre démarche s'articule autour de deux axes principaux qui sont premièrement une présentation de la sociogenèse de la CEDEAO et la crise des institutions. La deuxième partie sera consacrée à l'analyse des facteurs exogènes du blocage du processus intégratif ouest-africain.

Dans le chapitre consacré à la sociogenèse et à la crise des institutions de la CEDEAO, nous nous intéresserons particulièrement aux origines de l'organisation et aux conflits de méthode qui procèdent d'une opposition entre deux conceptions différentes de l'intégration en Afrique post-coloniale et qui ont négativement influencé la suite du processus d'intégration. Les origines de l'intégration dans cette partie du continent seront analysées sous un angle essentiellement historique et politique. Elle permettront surtout de voir de plus près, les motivations premières des Africains dans leur volonté de regroupement et aussi d'entrevoir les obstacles de natures diverses qui se dressaient déjà sur la voie de l'intégration de la sous-région ouest africaine. En sous-chapitre de cette deuxième partie, nous ferons une analyse des crises qui affectent les institutions et qui se présentent comme des facteurs majeurs dans le blocage du processus, étant donné que l'organisation ne peut être efficace qu'à travers un bon fonctionnement de ses institutions.

Dans la deuxième partie nous aborderons le second type de facteurs dominants dans les difficultés de la CEDEAO à relever le défi de l'intégration. Ces facteurs sont l'instabilité des régimes politiques des États-membres et les problèmes écologiques qui à travers leurs effets directs ou indirects sont à l'origine des conflits qui ensanglantent la sous-région et annéantissent les efforts consentis par les pays de la CEDEAO.

## **Chapitre 1 La sociogenèse et la crise des institutions dans le processus d'intégration de la CEDEAO.**

L'existence de regroupements économiques régionaux en Afrique date de l'époque coloniale. Dans le but de mieux assurer la coordination des activités administratives et économiques dans les colonies, la France avait regroupé par décret en 1895 tous les territoires d'Afrique noire sous son contrôle, en deux blocs géographiques : l'Afrique Occidentale Française (AOF) pour l'Afrique de l'Ouest, Afrique Équatoriale Francophone (AEF) pour l'Afrique centrale. L'expérience des pays de la CEDEAO est très édifiante. L'adoption des actes et décisions de la Communauté n'est qu'un maillon dans la longue chaîne des tâches qui doivent être exécutées pour atteindre les objectifs. Une attention soutenue doit être apportée aux facteurs de blocage qui ont caractérisé le processus afin de mieux rendre plus efficaces, les initiatives régionales à venir. Autrement toutes les tentatives d'intégration resteront veines en Afrique en général et dans la CEDEAO en particulier. Pour comprendre les difficultés de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest à atteindre ses objectifs, il faudra d'abord s'intéresser à ses origines (politiques et historiques). Contrairement à la Communauté Européenne qui est née de la nécessité de créer un espace pacifié après deux conflits qui ont dévasté l'économie et fragilisé la paix sur le vieux continent et dans le reste du monde, la CEDEAO est le résultat d'une succession de nombreuses organisations nées sous l'époque coloniale. Ces organisations étaient d'abord créées par les métropoles pour mieux servir leurs intérêts locaux avant de se métamorphoser au fil du temps, et ce toujours en fonction des intérêts économiques et géopolitiques des anciennes puissances coloniales sans une volonté véritable d'œuvrer au développement et à l'intégration des pays africains. Pendant que l'Union Européenne a connu

une évolution par l'effet de débordement ou "*spill-over*", chaque étape dans l'histoire de l'intégration ouest-africaine est une nouvelle tentative de repartir sur de nouvelles bases après un blocage ou un échec dans une Organisation précédente, mettant ainsi le processus intégratif dans un cycle de perpétuel recommencement. Avant la naissance de la CEDEAO, la formation d'Organisations sous-régionales, particulièrement la Communauté francophone, fut le résultat de considérations politiques en partie inspirées par la France. Au lieu de promouvoir la solidarité entre les pays concernés, elles servaient à contrecarrer l'influence des pays non-francophones, en particulier le Nigeria qui a la capacité de jouer le rôle de leader et d'organiser une communauté économique pan-ouest-africaine d'États anglophones, francophones et lusophones. À ces conflits d'intérêts s'est greffée dès le début des indépendances une confrontation entre deux conceptions caractérisées par des conflits de méthodes<sup>34</sup>, des oppositions politiques et idéologiques autour de la définition des objectifs de la CEDEAO ainsi que par des divergences d'intérêts économiques des différents États de l'Afrique de l'Ouest. Le développement qui suit n'est pas une simple revue historique des organisations d'intégration ouest-africaine. Il permet surtout de montrer comment les difficultés de l'intégration prennent en partie leur source du processus lui-même. Pour mieux comprendre les difficultés de la CEDEAO, il est nécessaire de remonter à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et à la politique du gouvernement français de l'époque qui voulait donner une structure commune à ses colonies d'Afrique Occidentale. Un bref aperçu de deux conceptions différentes de l'intégration africaine et une revue historique des politiques de

---

<sup>34</sup>Les conflits de méthodes procèdent d'une opposition entre deux conceptions différentes de l'intégration: la conception culturaliste et la conception panafricaniste. Ces deux conceptions qui opposaient au départ les deux personnalités politiques influentes de l'Afrique occidentale post-coloniale (Houphouët et N'Krumah) vont se cristalliser par la suite pour donner lieu à un antagonisme profond entre deux groupes, le cercle des modérés de l'Afrique de l'Ouest francophone et le cercle des panafricanistes progressistes de N'Krumah.

regroupement en Afrique de l'Ouest s'imposent ici. Mais avant d'analyser les insuffisances de l'organisation, il s'avère utile de faire un aperçu historique de l'évolution des groupes régionaux jusqu'à la CEDEAO. L'AOF ne peut pas être considérée comme une organisation d'intégration, mais sa présentation nous permet de mieux comprendre les difficultés actuelles de la CEDEAO.

## **1.1. Historique de l'intégration en Afrique de l'Ouest : de l'AOF à la CEDEAO**

### **1.1.1 L'Afrique Occidentale Française (AOF) ou les prémisses des obstacles à l'intégration régionale**

C'est par décret qu'a été créé le 16 juin 1895, le Gouvernement général d'Afrique Occidentale Française (AOF)<sup>35</sup>. À cette date, la France avait cinq colonies en Afrique de l'Ouest : le Sénégal, le Soudan (Mali), la Guinée, la Côte d'Ivoire et le Dahomey (Benin). Les raisons qui ont conduit le colonisateur à opérer cette organisation sont principalement l'émergence d'obstacles aux intérêts de la France. Ces obstacles sont entre autres, la résistance africaine à la domination étrangère, les conflits internes entre autorités françaises locales, l'absence d'un bloc ininterrompu et de limites fixes et nettes. Les différents territoires sous contrôle français étaient pénétrés ou séparés par des enclaves tels que les colonies britanniques (Gambie, Sierra-Leone, Gold Coast (Ghana), la République du Libéria, le Togo allemand. À l'intérieur subsistaient des États africains indépendants à l'image de ceux de Samory Touré (Kong), le royaume de Sikasso avec Babemba, et le pays Mossi<sup>36</sup>. Dans un tel contexte, la France avait fort à faire pour maintenir ou imposer une autorité pour le moins discutée, quand elle n'était pas simplement inexistante. Un gouvernement général avait été institué pour remédier aux difficultés

---

<sup>35</sup>Bourrinet Jacques, *La coopération économique eurafricaine*, Paris, PUF, 1976,p.29.

<sup>36</sup>Becker Charles, Mbaye Saliou, Thioub Ibrahim (dirs), *AOF, réalités et héritages. Société ouest-*

administratives de la région : divergences de vues dans la direction politique et militaire, difficultés d'extension et de consolidation de la domination de la métropole dans cette partie du continent. Le nouvel organe avait également pour objectif de créer les conditions nécessaires à une meilleure exploitation des ressources du domaine colonial français<sup>37</sup>. Dans un article du *Figaro*, paru en 1894, on pouvait déjà lire ceci : " *Notre domaine colonial n'a de raison d'être que de contribuer au progrès économique de la métropole. C'est afin de permettre à nos commerçants de trouver des débouchés pour les produits fabriqués ou des matières premières pour l'industrie nationale*<sup>38</sup>."

Lorsque ses intérêts l'avaient exigé, le colonisateur avait mis en place des structures, adéquates pour tirer le meilleur parti de son domaine ouest-africain en y instituant un gouvernement général. Mais compte tenu du fait que l'AOF devait servir avant tout les intérêts de la puissance coloniale. En 1959, juste avant l'accession à l'indépendance politique de la majorité des colonies françaises, l'AOF a été dissoute, ce qui a donné naissance à de petits États unitaires (Voire carte 1). Avant cette dissolution, trois nouvelles colonies avaient été créées au sein de la fédération portant à huit le nombre des membres : le Sénégal, la Haute Volta (Burkina Faso), le Niger, le Soudan français, le Dahomey, la Côte d'ivoire, la Mauritanie, la Guinée et le Togo. Il faudra noter que le Togo a été intégré au groupe des colonies francophones d'Afrique de l'Ouest lors du traité de Versailles, c'est à dire après la défaite allemande lors de la première guerre mondiale.

---

*africaine et ordre colonial, 1895-1960*, Direction des archives du Sénégal, Dakar, 1997, Tome I, pp.59-60.

<sup>37</sup>On sait le rôle primordial joué par les préoccupations économiques et sociales dans l'expansion européenne à travers le monde depuis les explorateurs jusqu'aux conquêtes coloniales. L'Afrique occidentale n'a pas fait exception à cette règle. Les colonies devaient constituer pour la métropole une source de matières premières bon marché et un débouché pour ses produits manufacturés. Aussi la création de l'AOF devait répondre à cet objectif et non à une volonté d'intégrer des pays.

<sup>38</sup>*Le Figaro*, 14 octobre 1895, *Le développement économique des colonies* (Article anonyme).

Le résultat est que l'Afrique en général et la région ouest-africaine en particulier se retrouvent après les indépendances, fragilisées dans les relations politiques et économiques internationales, avec une économie largement extravertie, des échanges intra-régionaux marginaux, l'incapacité à assurer une auto-suffisance alimentaire de la population de nombreux pays, en particulier la zone sahélienne, une dépendance des partenaires étrangers et des difficultés énormes pour son décollage économique. Pour remédier à cette situation, il appartenait aux pays concernés d'œuvrer à l'unification de la région, en prenant l'exemple de l'AOF corrigé et élargi à toute la région<sup>39</sup>.

### **1.1.2 Les premières tentatives de coopération et la naissance de la Communauté Économique de l'Afrique de l'Ouest (CEAO).**

Le traité instituant la Communauté Économique de l'Afrique de l'Ouest (CEAO) fut signé le 17 Avril 1973. Il réunit six pays soit la Côte d'Ivoire, la Haute-Volta, le Niger, le Mali, le Sénégal et la Mauritanie. Il seront rejoints plus tard (1984) par le Bénin. La CEAO est la consécration des efforts entrepris par les États anciennement colonisés d'Afrique occidentale pour maintenir sous diverses formes les régimes préférentiels qui régissaient les relations commerciales entre la métropole et les pays ou territoires dépendants. Dès après les indépendances, dans les années 60, les responsables africains avaient différentes options : soit les États pris individuellement devaient privilégier les liens de coopération avec la métropole, soit ils devaient collectivement tenter d'améliorer les formes de regroupement héritées de la colonisation. La première option fut écartée au profit de la seconde. Cependant, si l'idée de regroupement s'avérait nécessaire pour tous les États, les modalités de sa mise en œuvre ne firent pas l'unanimité. Dès 1959, lors de la dissolution de l'AOF, apparaissaient déjà les

---

<sup>39</sup>Kouassi E. Kwam, *Organisations internationales africaines*, Paris, Berger-Levrault, 1987, pp.297-298.

premières organisation de coopération multilatérale en Afrique de l'Ouest avec la création de l'UDAO (Union Douanière des États de l'Afrique de l'Ouest) et du Conseil de l'Entente. De 1959 à 1975 on assistera à une prolifération de ces types d'organisme que l'on pourrait classer comme suit : Des organismes à caractère politico-économique : le Conseil de l'Entente regroupant la Côte d'Ivoire, la Haute-Volta, le Niger et le Dahomey; l'Organisation pour la mise en valeur du Fleuve Sénégal (OMVS) regroupant le Sénégal, le Mali, la Gambie; l'Union Monétaire Ouest-Africaine (UMOA) regroupant tous les pays francophones, excepté la République de Guinée. Des organismes à caractère essentiellement économique : l'Union Douanière des États de l'Afrique de l'Ouest (UDEAO), Association pour le Développement de Riziculture en Afrique de l'Ouest (ADRAO). Des organismes ayant la forme d'entreprise inter-étatique dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière : la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO)<sup>40</sup>.

La signature de ce traité représente pourtant une étape très importante dans le processus d'intégration de la sous-région. Son ambition était de passer d'une coopération centrée sur des aspects purement commerciaux à un programme d'intégration économique très poussée visant à développer la totalité des secteurs essentiels de la vie économique des pays membres<sup>41</sup>.

L'organisation administrative de cette nouvelle communauté, repose sur quatre institutions qui sont : la Conférence des Chefs d'États, le Conseil des Ministres, le Secrétariat Général et la Cour d'Arbitrage. L'avantage de cette communauté, c'est qu'elle possède dès le départ, plusieurs atouts : de fortes interactions entre les systèmes économiques de ses États, une monnaie commune et convertible (le Franc CFA), les membres appartenant à l'Union Monétaire Ouest-Africaine. (UMOA) et enfin

---

<sup>40</sup>Becart Alain, *Intégration et développement: Bilan et perspectives de la Zone Franc en Afrique*, Paris/Montréal, Editions l'Harmattan, 1997, p.75.

l'usage commun d'une langue internationale, le français. Les premières années de la CEAO se sont révélées positives, mais dès le milieu des années 80, l'efficacité de l'Organisation est remise en cause en raison du dysfonctionnement des mécanismes de compensation, de la stagnation de la production industrielle, rétrécissement des échanges inter-états.

Quels que fussent l'étendue et les domaines de la coopération au sein de la CEAO, la Communauté était dépourvue d'un véritable dynamisme et ne pouvait incarner la voie vers une intégration de la sous-région. Géographiquement, cette coopération était limitée dans l'espace en excluant les États anglophones (Ghana, Nigeria, Libéria, Sierra Leone) et lusophones (Cap Vert). En plus d'être un facteur de division, la coopération réunissait une pléthore d'organismes pour des domaines limités. Un des obstacle majeur au bon déroulement de cette Organisation demeurait l'extrême affinité des relations bilatérales verticales liant chaque État à l'ancienne métropole coloniale. Ces relations ne pouvaient se développer qu'au détriment de la coopération et de l'intégration horizontale. Plutôt que d'exploiter le potentiel nigerian au profit de l'intégratin regionale, certains pays influencés par la France, ont servi d'obstacle à la position de leadership sous-regional du Nigeria et ont considerablement nuit au projet communautaire. Par exemple au cours de son premier voyage en Afrique en février 1971, le Président français avait exhorté les pays francophones à "harmoniser leurs efforts pour contrebalancer le poids écrasant du Nigeria." La même année, Senghor et Houphouët qui des différends opposaient depuis longtemps déclarent qu'ils étaient eux mêmes partisans de la CEAO et ont pratiquement assuré sa création. Cependant, plusieurs pays francophones demeurèrent hésitants, se demandant s'il était sage de participer encore une fois à un regroupement économique exclusivement francophone. Les échanges commerciaux et des intérêts plus larges du Niger, du Togo et du Bénin mettaient clairement en évidence

---

<sup>41</sup>Cerexhe Etienne, De Beaulieu Louis le Hardy, Op., cit, p.18.



qu'il serait imprudent de s'associer de façon étroite avec un bloc dont le Nigeria serait exclu. Pour sa part, le Burkina Faso avait des doutes sur l'opportunité de se joindre à un groupe dont le Ghana ne faisait pas partie. Contrairement au cas européen où l'intérêt communautaire a pris le dessus sur les motivations personnelles, les rivalités et l'égoïsme ont réduit le sens du destin commun depuis la genèse du projet intégratif ouest-africain. Dans un tel contexte, les ingrédients pour saper les fondements d'une éventuelle intégration étaient réunis. Le Nigeria essaya d'exploiter ces réticences pour empêcher la naissance de la CEAO. Il réussit à tenir à l'écart le Togo et le Bénin du projet de la CEAO. Ce dernier pays en était pourtant signataire. Aussi le Nigeria proclamait avec insistance que la CEAO n'était pas une base adéquate pour la coopération régionale. Même si de telles affirmations étaient motivées par des intérêts personnels, elles avaient un fondement. La CEAO était certainement trop petite pour exercer un important pouvoir de négociation sur le plan international et son marché intérieur trop étroit pour permettre une production à faible coût même si ses membres avaient une grande expérience de la coopération économique réelle et immédiate. Dès l'adoption de la charte fondatrice de la CEDEAO à Lagos en mai 1975 l'utilité de la CEAO fut contestée, mais son maintien s'est retrouvé justifié par les relations créées entre ses membres et par leur appartenance à une même zone monétaire (Franc CFA) et d'une banque centrale (BCEAO). Au lieu d'une seule organisation communautaire, on assiste à la coexistence de deux institutions concurrentes.

Pour corriger ces lacunes la CEAO a été dissoute en mars 1994 et remplacée par l'UMOA qui à son tour devrait disparaître dans un processus de transformation en une union économique et monétaire ouest-africain (UEMOA) à l'horizon 2004. L'UEMOA regrouperait dans une même zone monétaire tous les 16 pays de la CEDEAO. Mais comme nous l'avons indiqué plus haut, les confrontations idéologiques et conceptuelles entre les dirigeants des pays membres ont miné le processus depuis ses origines.

## 1.4 Les courants idéologiques et les organisations d'intégration africaine

Les courants idéologiques ayant opposé les leaders politiques africains sous la colonisation et plus tard pendant les indépendances, se sont cristallisés autour de dirigeants dont le Ghanéen Kwamé N'krumah un côté, Léopold Sédar Senghor du Sénégal et Houphouët Boigny de la Côte d'Ivoire l'autre côté. Plutôt que de rechercher la voie d'une coopération mutuellement avantageuse, les partisans de chaque camp ont radicalisé leurs idéologies au point d'aboutir à une scission de la sous-région en différents blocs en fonction des aspirations des acteurs en opposition. Un tel climat de confrontation relègue les causes communautaires au second rang au profit des intérêts personnels.

### 1.4.1 La conception culturaliste de l'intégration ouest-africaine

Selon les culturalistes représentés par le groupe des pays francophones qui s'appuient sur une analyse de l'intégration territoriale de Marchal<sup>42</sup>, l'intégration en Afrique de l'Ouest doit s'opérer progressivement, de proche en proche, en passant du cadre national au cadre sous-régional, puis régional sur la base des affinités culturelles. La dimension culturelle est la toile de fond de cette conception de l'intégration. À ce propos, Senghor disait déjà en 1964 : *" Je me fais de l'Unité Africaine la même idée que le Général de Gaule se fait de l'Europe. Il faut d'abord faire l'Afrique des patries; nous sommes trop différents les uns des autres, aussi bien du point de vue de la culture que de la langue<sup>43</sup>."* Et Senghor d'ajouter : *" Osons le dire enfin, les différences ethniques, linguistiques et culturelles ne seront pas*

---

<sup>42</sup>Marchal A., *L'intégration territoriale*, Paris, PUF, 1965, p

<sup>43</sup> Senghor L.S. Senghor, *Liberté I - Négritude et Humanisme*, Paris, PUF, 1965, p.189., *Liberté I - Négritude et Humanisme*, Paris, PUF, 1965, p.189.

effacées. Nous devrions les organiser dans les unions régionales<sup>44</sup>. À cette conception de l'intégration, Senghor donna le nom de thèse de l'intégration par " cercles concentriques ".

Cette conception a été fermement combattue par les pays anglophones ( Ghana Nigeria notamment) qui estimaient que les regroupements sous un tel angle sapaient l'unité du continent, particulièrement celle de la sous-région ouest-africaine. Le principal adversaire de Senghor fut le leader politique Kwamé N'Krumah du Ghana.

#### **1.4.2 La conception panafricaine de l'intégration**

Pour le président ghanéen, l'intégration africaine doit être avant tout un projet politique, devant être réalisé par des moyens politiques. Ainsi, autant la dimension culturelle est présente, voire dominante, dans la conception senghorienne de l'intégration, autant la dimension politique est la toile de fond de celle de N'krumah. Selon ce dernier l'unité politique passe avant la coopération économique. Pour cela il envisage la mise en place d'un gouvernement supranational pour l'Afrique qui constituerait "Les États-Unis d'Afrique<sup>45</sup>." Selon lui, c'est une fois l'unité politique réalisée, après la rupture des liens "néo-colonialistes" que la coopération économique pourra être menée sur des bases "autocentrées". Le concept de développement autocentré est primordial chez N'krumah. Pendant ce temps, son adversaire (Senghor), ne voyait en l'intégration africaine qu'une phase vers l'intégration finale Nord-Sud en vue de la formation de la " communauté eurafricaine". Pour N'krumah, une telle perspective n'est rien d'autre qu'un " mariage entre chats et souris." Il prêche pour une intégration africaine qui soit un but en soit, car selon

---

<sup>44</sup>Ibid., p.190

<sup>45</sup>Cf Krumah K., *L'Afrique doit s'unir*, traduit du français, Paris, Seuil, 1964, p. 7.

lui, le colonialisme persiste encore en Afrique sous la forme déguisée du néo-colonialisme. À ce sujet il fait la remarque qui suit :

Si nous voulons rester libres, si nous voulons bénéficier pleinement des abondantes ressources de notre continent, nous devons nous unir pour organiser notre parfaite défense et l'exploitation systématique de notre potentiel matériel et humain dans l'intérêt de tous nos peuples. Toute union économique négociée simplement entre les États parfaitement industrialisés d'Europe et les jeunes États africains ne peut que retarder l'industrialisation, donc la prospérité et le développement économique et culturel de l'Afrique<sup>46</sup>.

Cet aperçu a eu pour objectif de montrer les faits antérieurs qui ont concouru à la formation de l'identité actuelle de la CEDEAO. Elle permet aussi de comprendre les clivages entre les membres, ce qui par la suite représentera les faiblesses de l'organisation régionale. Après l'aperçu des conflits de conceptions qui ont handicapé l'intégration dès ses origines, nous procédons à l'analyse de l'un des obstacles majeurs au processus de l'intégration de la CEDEAO à savoir la crise de ses institutions

## **1.5 La crise des institutions régionales**

### **1.5.1 La non coordination des Organisations Intergouvernementales (OIG) : Exemple du (CILSS, de la CEDEAO, de l'UEMOA)**

La CEDEAO et l'UEMOA sont des organisations d'intégration économique. La supranationalité dont elles disposent leur permet de prendre des décisions contraignantes vis-à-vis de leurs États

---

<sup>46</sup>Cité par Bourrinet Jacques, In : *La coopération économique eurafricaine*, Paris, PUF, 1976, p. 29.

membres. Aussi, dans le processus de construction de l'édifice régional, elles disposent de manière factuelle des avantages certains dans les domaines suivants :

Pour l'UEMOA

- les réformes douanières et commerciales pour déboucher en l'an 2000 au tarif extérieur commun (TEC) (la réforme demeure toujours à l'état de chantier)
- la mise en œuvre de la surveillance multilatérale des politiques économiques avec la mise en place d'un pacte de convergence plus contraignant ;
- les réformes de la fiscalité indirecte avec l'introduction de la TVA en l'an 2000.
- le débat politique, le règlement des conflits et les problèmes sécuritaires ;
- la libre circulation des personnes et des marchandises ;
- la coopération monétaire par l'élimination des barrières tarifaires ;
- l'harmonisation des politiques économiques ;
- la sensibilisation du secteur public et des opérateurs économiques.

Le CILSS est une OIG de coopération et de solidarité dans les domaines de la sécurité alimentaire et de l'environnement pour une région spécifique qui regroupe à la fois des pays de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique Centrale. Il est une force de proposition ; l'expertise accumulée dans ses domaines d'intervention (sécurité alimentaire, gestion des ressources naturelles, lutte contre la désertification, population et développement) est très utile pour la meilleure information des décisions de la CEDEAO et l'UEMOA. Afin de maximiser la complémentarité entre ces différentes OIG, des questions sont posées à savoir comment assurer la matérialisation de la reconnaissance politique de la CEDEAO comme seule organisation d'intégration économique dans la sous-région. Il s'agit également de savoir comment assurer une plus grande coordination des programmes de travail des différentes OIG

de manière à tenir compte des objectifs de développement cohérent tant au niveau national que régional. Il convient aussi de rechercher les étapes nécessaires pour une harmonisation progressive des activités des OIG et de déterminer les conditions et les modalités pour assurer une maximisation effective de la complémentarité entre les OIG de la sous-région, notamment sur le plan : organisationnel, institutionnel et technique. Il faut situer le rôle que pourraient éventuellement jouer les autorités politiques de la région dans la mise en œuvre du processus de rationalisation des OIG , et enfin préciser le rôle pour les partenaires de développement.

### **1.5.2 Le problème de financement des OIG dans le processus d'intégration**

Toute institution communautaire a besoin de ressources pour fonctionner. De l'avis de tous les spécialistes, il est bien établi que l'une des principales causes de blocage du processus d'intégration ouest-africaine réside dans l'insuffisance du financement autonome des actions d'intégration. La quasi totalité des organisations régionales connaissent des problèmes de financement, ce qui entraîne un dysfonctionnement permanent et en retour, une paralysie de leurs activités. Les difficultés de trésor des États membres ont provoqué par exemple le blocage des systèmes de prélèvement et de compensation. Faute de satisfaire pleinement les exigences financières des institutions de la Communauté, les difficultés voire l'échec du processus d'intégration deviennent inévitables.

La prolifération des OIG dans la sous-région est un fait avéré ; elle est coûteuse à la fois pour les pays et pour les partenaires au développement. Cette multiplicité des OIG donne en effet l'occasion à certains d'entre elles de développer des stratégies parallèles d'intervention<sup>47</sup>. La politique des

---

<sup>47</sup>Bach Daniel, The politics of West african regional cooperation: CEAO and ECOWAS, in *Journal of Modern African Studies*, vol.21,nr.4,1996,p.601.

programmes clé en main est possible en pareille circonstance dans la mesure où les OIG ne disposant pas de compétence technique dans un domaine donné, acceptent facilement la substitution. Ainsi, de l'analyse de la problématique du financement du développement aussi bien au niveau national qu'au niveau régional, il ressort les principaux constants suivants<sup>48</sup> :

- Les pays sont dans une logique de recherche de financement supplémentaire et les donateurs dans une logique de décaissement, ce qui a tendance à masquer la recherche de l'efficacité de l'aide.
- En plus, les pays ont des difficultés énormes à mobiliser les fonds régionaux de développement à l'image de l'exemple réussi de ceux de l'Union européenne<sup>49</sup>.

À ces obstacles s'ajoutent des éléments de blocage d'ordre politique.

### **1.5.3 Les obstacles politiques des institutions ouest-africaines**

Ntumba Luabu Lumu et Malam-Kandine Adam<sup>50</sup> ont abordé la question des formules institutionnelles et décisionnelles qui sous-tendent l'intégration régionale en Afrique, en utilisant l'exemple de la CE comme cadre de référence. Selon ces auteurs, les institutions régionales africaines étudiées sont incapables de répondre aux exigences d'une véritable intégration régionale, à cause de la prépondérance des souverainetés nationales sur les instances décisionnelles. Cette approche dite " inter étatique " ou " intergouvernementale " se manifeste à travers plusieurs aspects : la prééminence de la Conférence des Chefs d'États dans la prise des décisions, la représentation nationale à travers le Conseil

---

<sup>48</sup>Sanchez P, Les enjeux de l'intégration régionale: le cas de la CEDEAO, Paris, IEP, 1996,p.28.

<sup>49</sup>Coussy J.,*La Zone Franc:logique initiale, infléchissements ultérieurs et crise actuelle*,Paris, Economica,1997,pp.177-200.

<sup>50</sup>Ntumba L.L.,Malam Kandine A., *Modèle européen et organisation économiques internationale*, in *Socilètes Francaise du droit international*, Paris/nancy, 1987,pp.34-36.

des Ministres et les commissions techniques intergouvernementales, la règle du consensus, le caractère embryonnaire des secrétariats et la juridiction limitée des tribunaux à caractère régional<sup>51</sup>. Cela diffère de l'approche européenne admettant dès le départ la création d'institutions à caractère communautaire. On a cité comme indicateurs de l'approche européenne : la prise de décision par vote de majorité qualifiée au niveau du Conseil de la Communauté, au lieu de la règle du consensus; l'existence de la Commission des Communautés européennes comme gardienne de l'intérêt commun; l'indépendance du Parlement européen par rapport aux gouvernements nationaux; et le rôle relativement important et indépendant de la Cour de Justice européenne. Il faudra aussi insister sur l'importance des facteurs juridiques et institutionnels pour expliquer les échecs du régionalisme en Afrique. On constate le caractère purement administratif des Secrétariats et la faiblesse financière des institutions. Le projet de révision du Traité de la CEDEAO cherche à renforcer la supranationalité, sans toutefois remettre fondamentalement en cause l'inter étatismes. De surcroît, des résistances sont observées dans l'adoption du nouveau Traité par certains États jaloux de leur souveraineté<sup>52</sup>.

Omoniyi Adewoye<sup>53</sup> établit un cadre théorique, philosophique et historique pour la discussion du lien entre la constitutionnalité et l'intégration régionale. La constitutionnalité dénote un ensemble de principes régissant la gouvernance des entités politiques : des limites sur le pouvoir des gouverneurs, la garantie des droits individuels de base, l'indépendance du système juridique, le suffrage démocratique et universel, et l'État de droit. L'argument de base de l'auteur est qu'en Europe la constitutionnalité a créé

---

<sup>51</sup>Gonidec P., *Les organisations internationales Africaines:étude comparative*, Paris, l'Harmattan, 1987, p.16.

<sup>52</sup>Malam Kandine Adam, *Les faiblesses des structures institutionnelles comme frein au processus d'intégration régionale en Afrique de l'Ouest*, Dakar, CRDI, 1998, pp. 61-65

<sup>53</sup>Ominiyi Adewoye, AConstitutinnalisme et intégration économique, in Lavergne real (dir), Op. Cit., pp. 371-384.



dans chaque pays l'idée d'un État limité dans ses pouvoirs, prêt à accepter une réduction démocratique de son mandat en faveur d'institutions supranationales. Il montre que ces conditions n'existent pas en Afrique, et plaide en faveur d'une évolution susceptible de promouvoir une ambiance constitutionnelle. Il conclut en proposant une formule de réforme par le haut, via la création d'un tribunal régional capable de limiter les abus de pouvoir et de faire respecter les droits humains.

Nous mettrons en évidence l'existence de constitutions démocratiques garantissant les libertés civiles et l'État de droit, partout dans la région. Cependant l'application de ces principes pose problème<sup>54</sup>. Dans la majorité des pays, on regrette l'absence d'une culture politique de droit constitutionnel dans les mœurs et dans la pratique. Il en va de même pour l'application des décisions prises au niveau de la CEDEAO. Le besoin n'est donc pas la création de nouveaux instruments constitutionnels ou juridiques. Toute la question est de savoir comment renforcer l'application de la loi et des décisions, face à une carence manifeste de volonté politique.

On constate également le besoin d'harmoniser les cultures légales et politiques qui coexistent dans la région, et qui sont le résultat des différents héritages coloniaux, religieux ou ethniques. Le manque d'harmonisation fiable du droit des affaires est un obstacle certain au développement de l'intégration économique. On peut se féliciter du regain d'intérêt pour l'intégration régionale en Afrique. Cependant, le scepticisme règne sur les possibilités de franchir le fossé persistant entre la rhétorique et l'application effective. Le succès, sur ce plan, dépendra de la volonté politique des leaders politiques africains, mais au-delà, il convient de réfléchir aux mécanismes institutionnels indispensables au succès de la coopération régionale. Ces mécanismes se situent à trois niveaux : celui des institutions régionales, qui

---

<sup>54</sup>Eze Osita, *Human Rights in the context of african economic integration*, Lagos, Institut Nigerian des hautes études juridiques, 2001, p. 27.

a reçu le plus d'attention jusqu'à présent; celui des institutions nationales; et celui de l'interface entre les niveaux régional et national. L'efficacité de toute initiative régionale dépend de son acceptation et de son application au niveau national.

#### **1.5.4 Coexistence de plusieurs organisations d'intégration sur le même espace géographique**

L' Afrique de l'Ouest reste un domaine partagé entre plusieurs organisations à vocation intergouvernementale. En nous tenant aux seuls cas de six organisations à compétence étendue ou générale que sont la CEDEAO, l'UEMOA, la Mano River Union, le CILSS, le Liptako-Gourma, l'Office de la Vallée du Fleuve Sénégal (OMVS) qui occupent toutes le même espace géographique, on est contraint d'envisager leur existence en terme de rationalisation<sup>55</sup>. Telles qu'elles se présentent aujourd'hui, ces organisations sont parfois loin d'être complémentaires. Elles demeurent globalement identiques avec, certes quelques spécificités à portée réduite. Plusieurs de ces organisations (OMVS, Mano River Union, Liptako) ne présentent guère de différences fondamentales entre leurs missions tout à fait similaires et les objectifs qui sont les mêmes et qu'elles poursuivent dans le même espace géographique plus ou moins variable. Elles utilisent dans cette œuvre de duplication les maigres ressources des seize États de la région dont douze, c'est à dire les trois cinquièmes, sont considérés et classés officiellement par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) comme les pays les moins avancés du monde. Cette multiplicité d'organismes apparaît plus comme le fait des chefs d'État que celui des cadres et chercheurs africains. Il leur a manqué une vision réaliste et cohérente de

---

<sup>55</sup> BIRD, *La coopération, et l'intégration régionale en Afrique subsaharienne : difficultés actuelles et perspectives*, Paris, Problèmes économiques nE 2169, 4 Avril 1990, p.27.

la politique de coopération d'intégration ouest-africaine. Ils ont semble-t-il plus obéi à leurs désirs qu'à une démarche d'efficacité pour trouver une formule viable de regroupement.

Les interventions de ces OIG paraissent souvent disparates, dispersées et concurrentielles. En plus, elles sont toutes fortement tributaires de l'aide extérieure. Face à cette situation, les partenaires au développement interpellent les décideurs de la sous-région sur la nécessité d'une mise en cohérence des programmes proposés par ces différentes organisations, voire une certaine spécialisation pouvant garantir une meilleure utilisation des ressources disponibles<sup>56</sup>.

De ces organisations, seule la CEDEAO se présente avec un atout qui la rend plus appropriée pour être la seule organisation régionale ouest-africaine. La Mano-River-Union paralysée par les conflits libérien et sierra-leonais a peu de chance de survivre à la crise. L'UEMOA qui a remplacé la CEAO est appelé à être sacrifiée pour laisser place à la CEDEAO quand la monnaie unique verra le jour. L'émiettement du paysage institutionnel constitue une caractéristique essentielle de la sous région. Cette situation de fait engendre dès lors des chevauchements dans les missions dans l'espace et des duplications dans l'action des acteurs, exacerbant les rivalités et concurrences entre eux, chacun se réclamant d'une légitimité octroyée par ses diverses instances statutaires. A cela s'ajoutent d'autres catégories d'acteurs tels les acteurs de la société civile (ONG, associations et fédérations de femmes, de jeunes, de producteurs et productrices, etc.) les réseaux, les organismes régionaux et internationaux de recherche, les institutions de formation etc. Les actions de ces différentes catégories d'acteurs, aussi méritoires soient-elles, souffrent d'une insuffisance de coordination, limitant quelque peu la portée réelle de leurs impacts au niveau sous-régional.

---

<sup>56</sup> Gaulme François, " L'Afrique intertropicale dans les années 90, déception, attente mais aussi espoir", in *Marchés Tropicaux*, 11 Février 1998, pp. 244-245.

L'Afrique de l'Ouest, à travers notamment la CEDEAO doit offrir aux différents acteurs, l'occasion d'œuvrer ensemble de manière coordonnée et concertée afin d'optimiser leurs ressources et leurs compétences pour une plus grande performance de leurs actions communes. Face aux obstacles, des dispositions devraient être prises et en vue de supprimer les nombreux organismes existants et l'interdiction de toute nouvelle création d'institutions de coopération quelle que soit leur utilité et leur importance.

Après avoir analysé le premier groupe de variables explicatives du blocage du processus de l'intégration en Afrique de l'Ouest, nous passons au second type de variables qui sont les facteurs exogènes.

## Chapitre 2 Les facteurs contraignants exogènes au processus de l'intégration

Les facteurs exogènes désignent tous les éléments extérieurs au processus, et dont les effets représentent un obstacle majeur à la politique de l'intégration de la sous-région. Nous avons déjà soutenu dans notre hypothèse que l'instabilité des régimes politiques due à l'absence de démocratie viable et les effets des crises écologiques constituent les facteurs exogènes dominants. Pour mieux comprendre cette hypothèse, nous allons faire une brève analyse des conséquences principales de ces facteurs sur l'intégration des pays africains. Le processus démocratique amorcé à la fin des années 80 sur le continent noir semble pour nombreux États un rêve hors de portée<sup>57</sup>.

L'histoire des cinquante dernières années du continent africain semble à juste titre être considérée comme celle des ambitions trahies et des rêves brisés pour la majorité des États. De leur indépendance fraîchement acquise, les jeunes États ouest-africains à l'instar des autres pays du continent attendaient une existence souveraine au sein du concert des nations, un développement économique et social soutenu, la paix et la sécurité pour tous dans l'unité. Nous sommes bien loin du compte. L'Afrique de ce début de siècle présente au monde l'image d'une terre où la guerre, la famine, les coups d'État, les rébellions et la souffrance constituent le quotidien d'une bonne partie des populations<sup>58</sup>.

Cette situation amplifie les problèmes et rend quasi impossible toute tentative de développement. Bien souvent aujourd'hui, qui dit Afrique de l'Ouest pense guerres, rébellions, coups d'État, persécutions d'immigrants. La Côte d'Ivoire, la Sierra Leone, le Libéria, la Guinée sont très souvent les noms par lesquels depuis une dizaine d'années, l'Afrique de l'Ouest répond présent sur la scène internationale.

---

<sup>57</sup> Brisset Claire, A Les nations Unies au chevet de l'Afrique, in *Le Monde Diplomatique*, Paris, Octobre 1996; Claire Brisset A Un continent qui se meurt, in *Le monde Diplomatique*, Paris, Octobre 1995.

<sup>58</sup> *Le Monde*, 27 Février 2000.

Face à cette situation de blocage engendrée par l'insécurité et l'instabilité politique, il devient urgent d'en rechercher les causes pour mieux les combattre.

Qu'elles soient latentes ou larvées, internes ou transfrontalières, militaires ou civiles, les crises en Afrique en général, particulièrement dans la sous-région ouest-africaine semblent pour la plupart avoir la même origine : l'absence de démocratie (coup d'États, régimes autoritaires) ou d'origine écologique (sécheresse, désertification) qui accélèrent les mouvements migratoires des zones arides vers les régions humides, sources de conflits pour la gestion des ressources aux conséquences dévastatrices pour la stabilité de la sous-région<sup>59</sup>.

Depuis les indépendances jusqu'à nos jours et ce, malgré les tentatives de transition démocratique sur le continent depuis plus d'une dizaine d'années, plusieurs dirigeants africains ont considéré et continuent de considérer l'État comme un bien personnel, un patrimoine pour leur clan ou tribu. L'appareil étatique se retrouve ainsi au service des intérêts personnels des autorités politico-militaires. Afin d'avoir une emprise sur l'ensemble de la société, ces dirigeants ont institué un système de gestion économique et financière fait de favoritisme et de gabegies, et cela afin d'entretenir une large clientèle ainsi que l'entourage de ces autocrates<sup>60</sup>. La stabilité politique et l'état de développement d'un pays à l'autre varient en fonction du degré de malversation dans la gestion de l'État. Cette carence démocratique engendre des protestations très souvent réprimées dans le sang. Aux répressions succèdent la radicalisation des conflits souvent couronnés par un coup d'État militaire.

---

<sup>59</sup> Brooks D., *Au-delà des slogans : que signifie le développement durable?*, Ottawa, CRDI, 1990, p.346.

<sup>60</sup> Ziemer Klaus, *Le phénomène du parti unique*, In Daniel C. Bach, Anthony A. Kirk Green (dirs.), *États et sociétés en Afrique francophone*, Paris, Economica, 1993, pp. 109-117.

La violence politique n'est certes pas le monopole des pays africains, mais en l'absence d'institutions politiques efficaces, le désordre s'installe durablement. De nombreux citoyens sont condamnés pour délit d'opinion ou simplement contraints à l'exil s'ils ne sont pas physiquement éliminés.

## **2.1 Les carences démocratiques et le problème de l'intégration ouest-africaine**

### **2.1.1 Conflits, instabilité politique et problèmes d'intégration**

Après les indépendances dans les années 60, l'Afrique a été déchirée par de violents conflits (Angola, Mozambique, Erythrée) qui ont affecté tous ses projets d'intégration. A partir des années quatre vingt-dix, surtout avec la lancée de la vague de démocratisation, l'Afrique de l'Ouest qui jusque là, semblait échapper à la menace des conflits, s'embarque dans le cycle infernal de la guerre. Tout commence au début des années 90 avec le conflit libérien, suivi de la guerre en Sierra Leone et depuis décembre 1999, en Côte d'Ivoire<sup>61</sup>. Ces conflits en Afrique de l'Ouest sont souvent les conséquences de politiques discriminatoires envers des groupes ethniques volontairement marginalisés par les différents régimes en place comme c'est le cas actuellement en Côte d'Ivoire<sup>62</sup>, au Libéria et en Sierra Leone. Ces conflits absurdes et suicidaires, s'enchaînent sans espoir apparent d'en sortir avec toutes les conséquences sociales, économiques, politiques et sécuritaires pour toute la région, mettant ainsi en péril tous les efforts de la Communauté dans sa tentative d'intégration régionale<sup>63</sup>.

---

<sup>61</sup> *Le monde diplomatique*, décembre 2000, p.5.

<sup>62</sup> Dans une tentative absurde d'écarter de la course présidentielle en l'an 2000 d'un leader de l'opposition Alassane Dramane Ouattara, originaire du nord musulman, les responsables politiques ivoiriens au pouvoir ou proches du pouvoir à majorité sudistes n'ont pas hésité à barrer la route à leur adversaire politique en lui imposant un article sur mesure, opportunément ajouté à la constitution (voir aussi) Gallois Martine-Renée; Gruénais Marc-Eric, " *Des dictateurs africains sortis des urnes* ", *Le monde diplomatique*, novembre 1997.

<sup>63</sup> *Op., cit.*, p. 6

Les conflits armés, les coup d'État et les fractures qu'ils provoquent jouent un grand rôle dans le blocage des initiatives de développement en général et de l'intégration régionale en particulier. L'interaction complexe entre les sabotages économiques, la destruction des infrastructures et le banditisme crée des poches dans lesquelles des populations et des régions entières sont marginalisées, bloquant ainsi toute l'activité économique. Le cas le plus instructif est la situation actuelle en Côte d'Ivoire, où la partition géographique entre belligérants (Rebelles au Nord et militaires fidèles au président au pouvoir au Sud) asphyxie les pays voisins enclavés tels que le Mali, le Burkina Faso et le Niger en zone sahélienne. Les conflits bien que souvent internes, ne s'arrêtent pas aux frontières des États qui en souffrent, mais se propagent par contagion dans les autres pays ou au moins impliquent les autres États du voisinage ou les influencent<sup>64</sup>.

Les guerres sont même désignées comme facteur principal de la propagation des pandémies comme le SIDA dans certaines régions<sup>65</sup>. En réalité, ce n'est qu'à la suite de la fin de la guerre froide et de l'échec des politiques d'ajustement économique, proposées à l'Afrique par les institutions financières internationales, que l'on s'est rendu compte que les crises étaient intimement liées à la gestion publique des États. Elles handicapaient lourdement tout effort de coopération destiné à réaliser l'intégration des pays à l'échelle régionale et internationale. Ainsi a été proposé le concept de "good governance" comme condition à l'aide. En plus de l'objectif d'atteindre une gestion administrative et financière saine, la méthode de la "good governance" recouvre dès lors, notamment des principes de

---

<sup>64</sup> CEDEAO, *Regional Peace and Stability : A Pre-requisite for Integration 1992-1993*, Rapport annuel du Secrétaire exécutif, Lagos (Nigeria), Secrétariat de la CEDEAO.

<sup>65</sup> La condition précaire des personnes réfugiées et des déplacées regroupées dans des camps contribue à la contamination dans la mesure où il n'y a pas de programme de dépistage (notamment pour les dons de sang), tandis que la chirurgie et la médecine y sont pratiquées sans stérilisation (lors des accouchements par exemple, ce qui augmente la transmission materno-infantile.) En outre dans ces zones où la planification familiale est absente, les hommes rejettent l'emploi du préservatif. (Voir le monde diplomatique, décembre 2000).



paix, de sécurité ( respect des droits de l'homme ). Il s'agit d'aider les Africains à trouver des mécanismes de gestion du pouvoir et de satisfaction des besoins de base autrement que par la violence et la guerre. L'accent doit être mis sur la nécessité de partir des éléments de la pratique de la chose publique afin de construire des États stables et en paix. Bref, un projet de développement et d'intégration de la sous-région serait celui qui, entre autres, s'articulerait autour des principes démocratiques<sup>66</sup>. Un mécanisme de prévention et de résolution des conflits a été approuvé par tous les pays de la région . Une force d'interposition ouest-africaine (ECOMOG), créée dans les années 90, est déjà opérationnelle. Elle reste cependant très limitée dans ses activités parce qu'elle ne jouit pas de réelle légitimité au sein même des états membres ou est très influencée par le pays qui a le plus gros contingent qu'est le Nigeria , d'où l'échec de son intervention au Libéria. Dans un tel climat de guerre et d'incapacité à apporter une réponse à la question sécuritaire, la CEDEAO reste durablement bloquée dans sa politique d'intégration.

### **2.1.2 Une vision toujours monarchique de la politique en Afrique**

Malgré l'organisation d'élections en Afrique, la plupart des pays vivent dans des régimes qui n'ont pas fondamentalement changé par rapport au parti unique. Quand des élections frauduleuses ne sont pas organisées pour conjurer l'échec, il arrive qu'on utilise les forces de sécurité et de l'ordre pour déborder les institutions démocratiques afin de se maintenir au pouvoir. L'ancien président sénégalais Abdou Diouf a su, pendant longtemps, jouer sur les deux tableaux avant d'être balayé, en mars 2000, par son vieux rival Abdoulaye Wade. Dans cette course à la victoire à tout prix, rien n'empêche une instrumentalisation des identités premières comme mode de mobilisation populaire et de stratégies

---

<sup>66</sup> Rapport de la commission " Régions africaines en crise : Conflits en Afrique, analyse des crises et pistes pour une prévention", Bruxelles, GRIP, 2000, pp. 9-11.

politiques, ce qui entraîne parfois des dérives dramatiques illustrées par exemple par l'ivoirité en Côte-d'Ivoire<sup>67</sup>.

Si l'arbitraire et la répression ont relativement diminué, des opposants ou intellectuels, quand ils ne sont pas assassinés, sont encore sévèrement sanctionnés par une justice toujours aux ordres, qui préfère fermer les yeux sur la corruption endémique des gouvernants. On voit certes s'amorcer des revendications d'un pouvoir légitimé à la fois par sa source (les élections) et par son exercice (le pouvoir doit être contrôlé et rendre des comptes), mais en même temps, demeure une vision assez monarchique. Les deux visions coexistent étroitement en se superposant, en se juxtaposant ou en s'agrégeant selon les moments. Cette situation peut s'expliquer par le faible renouvellement des principaux acteurs politiques<sup>68</sup>.

Les mutations en cours doivent non seulement s'approfondir et s'enraciner dans les pratiques individuelles et collectives, mais aussi s'élargir en touchant de larges couches de la population<sup>69</sup>. Ce qui frappe, dans les processus démocratiques en Afrique, c'est l'absence de catégories sociales qui portent véritablement les idéaux et les valeurs démocratiques et qui les fassent leurs. Mis à part quelques personnalités actives, les élites (les lettrés) ne luttent pas forcément pour les principes démocratiques mais plus sûrement pour la conquête du pouvoir. Et il y a de bonnes raisons de les soupçonner d'être des " démocrates par convenance"<sup>70</sup>.

---

<sup>67</sup> Leymarie Philippe, " L' Afrique de l' Ouest dans la zone des tempêtes", *Le Monde diplomatique*, mars 2001.

<sup>68</sup> Coulibaly Tiemoko, "La classe politique ivoirienne se cherche", *Le Monde diplomatique*, octobre 2000.

<sup>69</sup> Diaw Aminata, "La démocratie des lettrés" , in *Sénégal, Trajectoires d'un État*, Codesria/ Karthala, Dakar/Paris, 1992, p. 12.

<sup>70</sup> Hermet Guy, " La démocratisation à l' amiable : de l' Espagne à la Pologne", *Commentaire* 13 (50), 1990.

Les couches moyennes urbaines, qui pourraient jouer ce rôle de vecteur de la démocratie, ont été, depuis les années 1980, affaiblies par des plans d'ajustement structurel et n'existent pratiquement plus dans la plupart des pays africains, tandis que les campagnes restent muettes, ou du moins inaudibles. L'insécurité alimentaire, curative et scolaire, la pandémie du sida, l'analphabétisme, le chômage, ont induit la précarisation de l'existence. Combinée aux turpitudes et à la fragilité des partis d'opposition, cette précarisation semble avoir déclassé la démocratie dans l'ordre des priorités<sup>71</sup>.

Depuis plus d'une dizaine d'années, les pays africains ont connu beaucoup de changements, mais les progrès sont lents. La consolidation de celle-ci en Afrique dépendra, d'une part, du rapport des forces entre la société, les individus et les institutions et, d'autre part, de l'approfondissement et de la diffusion de ces nouvelles cultures encore fragiles dans toutes les couches de la société<sup>72</sup>. La crise est d'abord institutionnelle : la " démocratisation " a apporté le multipartisme et une certaine liberté de presse, mais pas le principe fondamental d'acceptation de l'alternance. Le Bénin, le Sénégal, le Mali, le Ghana et le Niger sont à ce jour les seuls exemples remarquables d'alternance véritable par la voie des urnes<sup>73</sup>. Le plus souvent un président, une fois installé au pouvoir (parfois lui-même ancien dictateur reconverti, mais parfois aussi honorable " démocrate " célébré par la société internationale), n'entend en aucun cas le céder par la voie des urnes. Ses troupes font alors ce qu'il faut pour le garder. Le trucage électoral est massivement pratiqué dans la plupart des pays avant, pendant ou après l'élection. Chaque scrutin tenu

---

<sup>71</sup> Dobry Michel, *Sociologie des crises politiques : la dynamique des mobilisations sectorielles*, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, Paris, 1992, pp. 22-24

<sup>72</sup> Mbembe Achille, *De la postcolonie : essai sur l'imagination politique dans l'Afrique contemporaine*, Karthala, Paris, 2000, pp. 30.

<sup>73</sup> Gallois Martine-Renée et Gruenais Marc-Eric, "Des dictateurs africains sortis des urnes" , *Le Monde Diplomatique*, novembre 1997.

dans de telles conditions, au lieu de renforcer la légitimité de la démocratie, renforce l'illégitimité des gouvernants, voire discrédite la démocratie elle-même<sup>74</sup>.

Mais le problème n'est pas qu'électoral. Le multipartisme n'a pas hélas engendré une acceptation minimale de règles du jeu partagées, par les responsables politiques au pouvoir d'abord, mais aussi du côté d'oppositions désunies et en crise permanente. La stratégie du bras de fer est la norme. Toute crise politique devient une crise de régime. Il n'y a aucun code, même tacite et réduit à l'essentiel, de bonne conduite politique. Or on voit mal comment un État peut se passer d'un minimum de consensus institutionnel.

La presse est un bon indicateur de cette indigence. Le grand acquis des récentes démocratisations est la liberté de la presse écrite, qui a permis une floraison des titres. Mais cette presse n'est, à de très rares exceptions près, ni une presse d'investigation ni une presse d'opinion ou de réflexion. C'est une presse de rumeurs, de dénonciation, de diffamation (du pouvoir par l'opposition, de l'opposition par le pouvoir, et de tous par tous), où l'homme politique paie souvent un journaliste pour tirer à vue sur son adversaire. Les télévisions restent aux ordres, et les journaux télévisés sont consternants de servilité<sup>75</sup>. Tout cela ne laisse guère d'espace à un véritable débat sur la gestion des affaires publiques. Or on assiste à une crise de " gouvernance ". L'incapacité de la plupart des hommes au pouvoir à sortir du système des prébendes, la reproduction d'un régime de pillage des ressources de l'État par les détenteurs de hauts postes, la préséance systématiquement accordée aux " faveurs ", aux " recommandations ", et aux " protections " sur la compétence à tous les échelons de la fonction publique, sont des traits communs à la plus grande partie des appareils d'État africains.

---

<sup>74</sup> *L'Opinion*, Ouagadougou, 1<sup>er</sup> novembre 2000.

<sup>75</sup> *Le Monde*, 19 décembre 2000.

Quant aux partis de l'opposition, loin de mettre en place un programme de " gouvernance alternative ", ils donnent à l'opinion publique l'impression déplorable que leur principal souci est de chasser les autres pour prendre leur place et s'enrichir à leur tour. Les plates-formes des partis rivalisent de langue de bois dans une consternante indigence de propositions de réformes<sup>76</sup>. Certes, les marges de manœuvre économiques sont faibles : l'ajustement structurel s'est imposé, ainsi que la privatisation des entreprises publiques. De plus, le poids de la dette, le cours des matières premières et la dépendance envers les bailleurs de fonds sont des contraintes majeures.

Malgré les textes moralisants de la Banque mondiale ou de l'Union européenne, les " démocraties " des années 90 n'ont guère fait mieux que les dictatures précédentes. Les élites africaines au pouvoir depuis quarante ans ont failli sur le terrain moral <sup>77</sup>. Toutes les injonctions occidentales ne serviront à rien, voire seront contre-productives, si des hommes et des femmes véritablement " réformateurs ", au sens profond du terme, ne se dressent pas en Afrique<sup>78</sup>.

### **2.1.3 Démocratie et intégration régionale**

L'absence d'interface entre les mouvements politiques nationaux et la CEDEAO sont également un handicap qui favorise les tendances nationalistes de la plupart des mouvements sociaux et politiques, et l'isolement politique de la CEDEAO par rapport à ces mouvements. L'intégration régionale pourrait être compromise si les structures de la CEDEAO demeuraient inchangées. Pour éviter une telle situation, il conviendrait de créer de nouveaux mécanismes de démocratisation et de participation, à tous les

---

<sup>76</sup> *Le Progrès*, Abidjan, 25 octobre 2000.

<sup>77</sup> Augé Marc, " Ultime mise en scène de l'ancien régime ivoirien", , *Le Monde diplomatique*, mai 1999.

<sup>78</sup> Bach Daniel , " *Afrique, la déconnexion par défaut*", *Etudes Internationales*, nr.spécial, tome XXII, n 12, 1991.

niveaux de la CEDEAO, ce qui encouragerait l'émergence de sentiments régionalistes comme contrepoids aux formes d'identification sociale d'orientation nationale<sup>79</sup>.

Concernant la situation des travailleurs migrants en Afrique de l'Ouest, il faut reconnaître que des millions de travailleurs migrants de la CEDEAO sont exclus des processus de démocratisation en cours, en raison de leurs droits limités dans les pays d'accueil<sup>80</sup>. On pourrait préconiser l'élaboration d'un protocole de la CEDEAO sur la liberté de mouvement des personnes, pour y inclure une charte des libertés démocratiques et des droits des migrants. Cette charte ferait partie des Constitutions des pays membres et serait défendue par le système judiciaire<sup>81</sup>.

Ziemer K.<sup>82</sup>, a étudié le lien entre la gouvernance démocratique au niveau national et les défis majeurs à relever pour l'instauration de l'intégration régionale dans la sous-région. Il attribue l'instabilité, en grande partie, à la carence de démocratie dans la région. En effet, les modes de gouvernance prévalant dans la région divergent d'un pays à l'autre et sont instables. La nature hautement personnalisée de plusieurs régimes ajoute un autre élément de variabilité à cette situation. L'instabilité politique a entravé la ratification des protocoles régionaux, occasionné des ruptures dans l'application des politiques aussi bien nationales que régionales, et abouti à des hostilités provoquant la fermeture des frontières et les expulsions des migrants.

La légitimité politique et la réduction des tensions sociales qui accompagnent normalement la gouvernance démocratique entraîneraient une plus grande stabilité politique, avec des conséquences très

---

<sup>79</sup> *Jeune Afrique-L'Intelligent*, Paris, 12 décembre 2000.

<sup>80</sup> *Le Patriote*, Abidjan, 4 décembre 2000.

<sup>81</sup> Bechir Ben Yahmed, *Jeune Afrique-L'intelligent*, 30 janvier 2001.

<sup>82</sup> Ziemer K., *Politische Parteien in frankophonen Afrika*, Meisenheim, Anton Hain, 1998, pp.208-209.

favorables pour l'intégration régionale<sup>83</sup>. Les bienfaits de cela incluraient une plus grande continuité dans l'application des mesures d'intégration régionale, un regain de confiance des investisseurs, et une moindre préoccupation des gouvernements pour des questions de sécurité nationale. La responsabilisation des gouvernements et la plus grande préoccupation pour des questions autres que la stabilité sociale devraient entraîner une plus grande volonté politique en faveur du régionalisme, alors que les décisions prises au niveau régional acquerraient une plus grande légitimité.

La collaboration entre les États serait facilitée par l'existence d'une culture politique et économique commune, basée sur des principes démocratiques. Certes, la démocratie ne mettra pas un terme aux tensions qui sévissent dans la région, mais elle permettra de créer ou de promouvoir l'environnement socio-politique nécessaire à l'émergence de l'intégration régionale<sup>84</sup>. C'est l'existence d'une culture démocratique commune qui a forgé l'unification de l'Europe<sup>85</sup>. Tant que cette culture sera absente de l'Afrique de l'Ouest, l'intégration relèvera davantage du rêve que de la réalité. Néanmoins, certaines conditions doivent être remplies pour l'instauration d'un ordre démocratique en Afrique de l'Ouest : la constitutionnalité, qui permet de freiner les excès des gouvernements; la séparation des pouvoirs; le respect de la règle de droit, et la protection des droits fondamentaux de la personne.

---

<sup>83</sup> Aslam Aziz, *A european view of the opportunities and prospects for regional integration in Africa*, Dakar, CRDI, 1998, p. 382

<sup>84</sup> *Le Monde*, 27 octobre 2000

<sup>85</sup> Emile Noël, *Les rouages de l'Europe : comment fonctionnent les installations de la Communauté européenne*, Bruxelles, CE, 1999, p.11.

Il demeure important de jeter un regard critique sur les effets du système économique mondial qui il est vrai, facilite l'engagement des Africains à instaurer le pluralisme politique et les droits de la personne. Mais il faudra rappeler l'inexistence ou la fragilité des institutions démocratiques en Afrique de l'Ouest.

#### **2.1.4 Droits de l'homme et intégration**

La promotion de la démocratie ne se limite pas seulement à l'organisation d'élections libres ou à l'introduction du multipartisme. La démocratie doit avant tout chercher à renforcer et soutenir les principes des droits de l'homme au sein la Communauté et ailleurs dans le monde. Selon Quashigah<sup>86</sup>, la relation entre l'intégration et les droits de l'homme est selon toute probabilité de type bipolaire : si les institutions régionales peuvent servir d'instrument de défense des droits de l'homme, une concentration politique d'énergie autour de valeurs politiques communes peut à son tour favoriser l'émergence, au niveau régional, de cet esprit communautaire et du sens de mission qui sont indispensables à la poursuite de l'intégration régionale. Il devient évident que l'intégration et la coopération régionale ne doivent pas se limiter à la coordination des stratégies et politiques économiques pour assurer de meilleures conditions de vie. Pour Gyandoh<sup>87</sup>, : *"L'histoire du monde, aussi bien ancienne que moderne, a toujours montré que l'on ne peut pas compter sur les États-nations, laissés à eux-mêmes, pour la protection de leurs citoyens et les autres résidents contre l'arbitraire. la discrimination et les autres actes et décisions répressifs perpétrés par les autorités agissant au nom de l'État."* Il en résulte que l'aspiration à un monde où la promotion et le respect des droits de l'homme

---

<sup>86</sup> E.K. Quashigah, *Les dimensions politiques de l'intégration en Afrique de l'Ouest*, Paris/Ottawa, Karthala/CRDI, 1996, pp.300-302.

<sup>87</sup> Gyandoh Jr. S.O., "Human rights and the acquisition of national sovereignty", In Bertin Jan et al. (dir), *Human Right in a pluralist world*, Westport (connecticut), Greenwood, 1999, p. 172.



constitueraient une aspiration générale ne peut plus être soumise au sacro-saint principe de la souveraineté territoriale. Aussi, la question de la compétence nationale devient relative et son équilibre est déterminé par la nature des aspirations internationales prédominantes. L'éventail des questions de compétence nationale continuera à se rétrécir en fonction de l'augmentation des normes au niveau supranational<sup>88</sup>. Cette sécurité n'est pas seulement politique et juridique, elle est aussi écologique.

## **2.2 Les problèmes écologiques et les limites à l'intégration en Afrique de l'Ouest**

Pour mieux comprendre les enjeux et le caractère dominant de la variable écologique sur le processus de l'intégration, nous préconisons une réflexion géopolitique qui combine dans un même élément les réalités géophysiques, institutionnelles et socio-politiques des problèmes de développement durable de l'Afrique de l'Ouest. La désertification représente un des principaux défis environnementaux de la sous-région et nous utiliserons cette problématique comme toile de fond pour construire notre analyse.

L'un des obstacles les plus importants au développement de l'Afrique de l'Ouest est sans aucun doute la problématique écologique à laquelle sont confrontés tous les pays enclavés de la région y compris certaines parties des pays côtiers. La désertification représente aujourd'hui un véritable défi écologique. Les aléas climatiques, la forte pression démographique dans les régions arides et semi-arides ont accéléré une dégradation très rapide des sols, ce qui pousse les populations à migrer vers les zones humides et forestières des pays côtiers<sup>89</sup>. Les causes de la dégradation ont une composante régionale du

---

<sup>88</sup> Bernhardt Rudolph, "Domestic jurisdiction of States and international organisations", *Human Rights Law Journal*, vol. 7, 1986, p. 205.

<sup>89</sup> Bosc P-M, Calkins P., Yung, J.M. : *Développement et recherche agricole dans les pays sahéliens et soudaniens d'Afrique*, Les synthèses du CIRAD, Montpellier, Centre de coopération internationale de recherche agronomique pour le développement, 1990, p. 19.

fait des liens bioclimatiques qui font d'une réduction du couvert végétal dans une zone ( déforestation dans les pays côtiers par exemple) une cause de faible pluviométrie dans les zones avoisinantes (régions de savanes par exemple. ) Le coût de la lutte contre la désertification devra par exemple être partagé par tous les acteurs de CEDEAO à tous les niveaux à partir des différents organismes internationaux. En dehors des pays les plus touchés par le phénomène, beaucoup de pays s' y impliquent très faiblement alors que les enjeux environnementaux et socio-économiques se recourent au point d'exiger une harmonisation régionale des initiatives<sup>90</sup>.

Si les problèmes environnementaux sont communs à tous les pays de la région, c'est parce qu'ils partagent les mêmes écosystèmes devenus fragiles et affectés par les mêmes tendances : expansion des zones agricoles, pression démographique, mouvements migratoires, difficile gestion des ressources en eaux, conflits entre éleveurs et agriculteurs, conflits entre indigènes et allogènes<sup>91</sup>. Des actions sont menées pour lutter contre la dégradation de l'environnement, mais l'efficacité est entravée par l'étroitesse des cadres nationaux dans lesquels elles s'inscrivent<sup>92</sup>. Dans le cas de la CEDEAO, les espaces politiques et géographiques correspondent très rarement aux espaces écologiques. Or toute activité d'intégration régionale se heurte à de nombreux obstacles d'ordre technique, financier et humain qui, bien trop souvent dépendent de la volonté politique des acteurs en présence<sup>93</sup>.

---

<sup>90</sup> Debailleul Guy, Grenon Eric, Kalala Muimana-Muende et Vuillet André, "La dimension régionale des défis environnementaux", in *Intégration et Coopération régionale*, Karthala et CRDI, 1996, p.323.

<sup>91</sup> BAD : *Politiques en matière d'environnement*, BAD, Abidjan, 2000, p.11

<sup>92</sup> CILSS, " Analyses des stratégies et plans de lutte contre la désertification : gestion des ressources naturelles dans les pays membres du CILSS ", exposé présenté lors du symposium international sur l'intégration et l'évaluation des actions de lutte contre la désertification / gestion des ressources naturelles, Niger, Burkina Faso, 1992.

<sup>93</sup> Bahri Ahmed : "L'Afrique du 21<sup>e</sup> siècle:Population et sociétés en Afrique au Sud du Sahara", Paris, coll. *Bibliothèque du développement*, Paris, Ed. L'Harmattan, 1998, pp. 54-60.

Une gestion insuffisante ou localisée de la problématique de la désertification ne peut que compromettre l'intégration ouest africaine.

### **2.2.1 Problématique de la désertification et l'intégration ouest-africaine**

Depuis 1968, la sous-région connaît des sécheresses récurrentes dont les effets sont de plus en plus ressentis, y compris dans les pays côtiers. Conjugués à la surexploitation ou à la mauvaise gestion des ressources naturelles renouvelables, ces effets amplifient la désertification, malgré les plans et stratégies de lutte mis en œuvre.

#### **a) Les causes, les manifestations et les effets de la désertification sur l'intégration en Afrique de l'Ouest**

La désertification dans la sous-région est essentiellement un appauvrissement et une dégradation continue, parfois irréversible, du potentiel biologique productif (sol, eau, faune, végétation.)

Toute la sous-région (pays sahéliens arides comme pays humides du Golfe de Guinée) est concernée. Les effets de cette désertification sont considérables et prennent souvent des formes dramatiques surtout dans la région sahélienne (insécurité alimentaire, paupérisation des masses rurales), rendant difficiles les initiatives de développement socio-économique prises par les États<sup>94</sup>.

---

<sup>94</sup> Banque Mondiale : *Un programme d'action concertée pour le développement stable de l'Afrique au sud du Sahara*, Washington, DC, 1994, p. 10.

### **a.1) Les causes de la désertification**

La désertification est un phénomène complexe qui se manifeste à différents niveaux de la vie et des activités de la société. Dans le cas de notre sous-région, les causes du phénomène résident principalement dans la combinaison des facteurs climatiques naturels (les sécheresses persistantes) et des facteurs humains<sup>95</sup>. Au titre des facteurs humains, on peut citer notamment :

d'abord l'exploitation abusive et non appropriée des ressources végétales et forestières qui dénude les sols et les expose aux intempéries (eaux, vents, ensoleillement excessif, etc.). C'est le cas des défrichements incontrôlés pour des exploitations agricoles, de la coupe du bois pour la satisfaction des besoins en énergie, des exploitations forestières pour des besoins en bois d'œuvre et de service, de la surexploitation des pâturages;

Ensuite les feux de brousse, la pression démographique, les déplacements de populations à la suite des conflits et des crises politiques qui favorisent une dégradation des sols et des forêts;

Enfin les migrations nées des conditions climatiques défavorables des zones sahéliennes qui ont entraîné ces dernières années l'intensification des mouvements de populations et la transhumance transfrontalière (du Sahel vers la zone forestière)<sup>96</sup>. Cette arrivée massive d'hommes et d'animaux dans les zones humides des États voisins constitue une pression sur les ressources naturelles et crée divers problèmes dont la dégradation des sols et de l'environnement, et l'aggravation des conflits entre agriculteurs, d'une part, et entre agriculteurs et éleveurs, d'autre part, pour l'accès aux ressources.

---

<sup>95</sup> ENDA : "Endettement et environnement africain, au-delà de l'ajustement", in *Environnement Africain*, Dakar, n 25-26-27-28, vol. VII, 1,2,3,4, 1999.

<sup>96</sup> Banque Mondiale et Programme Alimentaire Mondial : *L'aide alimentaire en Afrique: programme pour les années 1990*. Washington et Rome, 1991, p. 34.

L'immigré ouest-africain est ainsi un bouc émissaire parfait. Il est souvent le premier à être associé à la barbarie et au crime. En Afrique subsaharienne, l'étranger est expulsé manu militari, voire lynché. Sa condamnation à mort, dans un sens religieux et rituel ou expéditif et populaire, est d'autant plus facilement homologuée par la collectivité qu'elle permet d'éviter des vendettas à l'intérieur de la Communauté. Et l'État, en n'intervenant pas ou en suscitant ces déchaînements de violence, cautionne de telles pratiques<sup>113</sup>.

Dans un tel contexte, il devient illusoire de vouloir intégrer aussi aisément des communautés qui expulsent mutuellement les populations immigrées de leur pays. Il aurait pourtant fallu une prise en compte sérieuse de l'aspect écologique dans le processus de développement tel que nous l'avons évoqué plus haut, pour réduire le flux migratoire dû à la sécheresse et à la désertification et, éviter ainsi les conflits que vit aujourd'hui, la CEDEAO.

Ce chapitre a examiné deux insuffisances principales qui découlent des facteurs contraignants exogènes au processus de l'intégration en Afrique de l'Ouest. Il a porté une attention particulière à la nécessité d'instaurer une démocratie viable si on veut que la région connaisse une stabilité politique et économique. Il a surtout examiné les conséquences d'une absence de démocratie sur la paix tant à l'intérieur des différents pays concernés que dans le cadre des relations transfrontalières. Ces carences sont essentiellement l'absence d'une culture démocratique de la plupart des régimes politiques et le non respect des libertés et des droits humains fondamentaux par les autorités au pouvoir.

---

*Mondes en développement*, vol. 23, no 91, Bruxelles, 1995, p. 40.

<sup>113</sup> *African Affairs*, vol. 84, no 337, Londres, octobre 1985, p. 5.

autochtones (30 %), planteurs colons baoulés (37 %) et non ivoiriens (33 %), dans des espaces agricoles précis.

La difficulté d'être étranger en Côte-d'Ivoire s'explique, en outre, par le sentiment diffus de suspicion sécuritaire. Certaines plumes ont mis en rapport la saturation démographique et le risque d'insécurité<sup>110</sup>. D'autres, dont le général Robert Gueï, ont mis en avant un hypothétique complot islamique nordiste visant à affaiblir la cohésion nationale.

Les territoires les plus convoités par les migrants sont, à l'évidence, ceux qui ont le plus de ressources, comme la Côte-d'Ivoire. Ce pays, qui passait pour un des " miracles économiques " en Afrique de l'Ouest dans les années 60 et 70, compte 1,7 million d'immigrés surnommés "boyorodjans" (ceux qui viennent de loin ) plus de 3 millions si l'on inclut leurs descendants nés dans le pays - et jusqu'à 46 % de la population à Abidjan. La question y a pris une telle ampleur qu'elle est désormais au centre des débats électoraux<sup>111</sup>.

On retrouve ainsi, dans les principales motivations de ces violences xénophobes, un problème d'accès aux ressources, à l'origine des classiques " émeutes de la faim ", que renforcent les discours politiques sur " l'authenticité " ou l'orgueil national. Sans même évoquer le sort des réfugiés (seuls le Botswana, le Burundi et la Tanzanie ont engagé des procédures de naturalisation de déplacés chassés par les guerres civiles), l'Afrique est familière des expulsions massives : Guinéens de la zone frontalière du Sénégal, en 1965 ; pêcheurs ghanéens de Sierra Leone, Guinée et Côte d'Ivoire (1966) ; Peuls de Sierra Leone ; Maures et Sénégalais, après les pogroms de 1989, à Nouakchott et Dakar, etc.<sup>112</sup>

---

<sup>110</sup> Document contenu dans "Côte- d'Ivoire, la tentation nationaliste" , in *Politique Africaine*, nr. 78, Karthala, Paris, juillet 2000, p.12.

<sup>111</sup> Augé Marc, "Ultime mise en scène de l'ancien régime ivoirien", *Le Monde diplomatique*, mai 1999, p. 15.

<sup>112</sup> Bredeloup Sylvie, " Expulsions des ressortissants ouest-africains au sein du continent africain, 1954 -1995" ,in

fonction publique (universitaire ou hospitalière) quand on a des ascendants d'origine étrangère. Au quotidien, " *l'ivoirisé* " de fraîche date est, d'ailleurs, fréquemment rappelé à sa condition d'ancien " étranger ".

La rhétorique de l'ivoirité s'est également nourrie de la dénonciation de l'emprise des étrangers sur les ressources nationales, alors même que leur accès à ces ressources est resté globalement très sélectif. En milieu rural baoulé, par exemple, l'encadrement communautaire est de nature à décourager l'installation foncière des immigrants maliens et burkinabés. Ceux-ci ont donc occupé les espaces jusque-là délaissés par les natifs : maraîchage périurbain, pêche continentale, commerce de la viande bovine ou du poisson séché. L'ensemble de ces activités s'est révélé économiquement rentable, avec l'approfondissement de la crise et la hausse de la demande de consommation en produits locaux. Ce qui a fait naître un sentiment de dépossession qui déborde largement le monde villageois. Certaines élites intellectuelles elles-mêmes ont révélé leur relative réceptivité à cet argumentaire de frustration<sup>109</sup>.

La confrontation pour l'exploitation de ressources de plus en plus limitées n'est pas propre à la zone centrale ivoirienne. Elle a resurgi brutalement en zone forestière : dans la région de Gagnoa entre Bétés et Baoulés, dans la région de Tabou entre Baoulés et Burkinabés. En novembre 1999, près de 20 000 manœuvres burkinabés et leurs familles ont ainsi été chassés en l'espace d'une semaine. Il devient quasi impossible d'atteindre les objectifs d'intégration de la CEDEAO quand des pays membres expulsent des ressortissants de la Communauté au motif qu'ils sont étrangers. Cet épisode dramatique était hautement prévisible, en raison de la multiplicité et de la virulence des tensions entre agriculteurs

---

<sup>109</sup> *Le Jour*, Abidjan, 6 juin 1997.

Les " résidents de nationalité étrangère " en Côte- d'Ivoire, selon la terminologie officielle, sont évalués à 3 millions, auxquels il convient d'ajouter 2 millions de résidents d'ascendance étrangère, soit environ 30 % de la population totale. La question migratoire dans ce pays n'est donc pas nouvelle. Elle a nourri des confrontations ponctuelles<sup>106</sup> dans le passé (1958, 1969, 1993), mais son instrumentalisation politique est plus récente.

Au cours des dernières années de l'ancien régime de M. Henri Konan-Bédié, limogé par les militaires le 24 décembre 1999, le concept d'ivoirité<sup>107</sup> a progressivement envahi le discours politique et accéléré la légitimité d'attitudes xénophobes bien présentes, depuis longtemps, dans de nombreuses régions. Il vise à " limiter les droits des Ivoiriens d'adoption et de circonstance " par rapport aux Ivoiriens " de souche "<sup>108</sup>. Cette évolution a porté un coup très dur au sentiment, jusque-là partagé, d'appartenir à une nation, véritable creuset de communautés.

Cette situation de " citoyens seconds " est douloureusement vécue au quotidien. Ainsi, en 1999, le gouvernement a fortement relevé le prix de la carte annuelle de séjour. Qui plus est, son obtention est souvent source de tracasseries administratives (paiement d'une surtaxe systématique de 1 000 francs CFA (1,5 Euro), renouvellement de récépissé temporaire).

Cette différenciation touche de nombreux secteurs de la vie quotidienne. Celui de l'emploi est éminemment stratégique. Pour les travaux sous-qualifiés et mal rémunérés (domesticité, tâcheronnat), aucune sélection à l'embauche n'est effectuée. De même, il est illusoire d'espérer un poste dans la

---

<sup>106</sup> De Montclos Pérouse Marc-Antoine, "L'Afrique rejette ses propres immigrés", *Afriques en renaissance*, *Manière de voir* nE 51, mai-juin 2000, p. 4

<sup>107</sup> Ce concept a été lancé par l'ancien président Henri Konan-Bédié, le 26 août 1995, dans son discours-programme à l'occasion de la convention du Parti démocratique de Côte-d'Ivoire (PDCI), tenue à Yamoussoukro.

<sup>108</sup> *Le Monde diplomatique*, mars 2001.



les crises<sup>103</sup>. Les systèmes mis en place souffrent cependant d'un certain nombre d'insuffisances, parmi lesquelles : la faiblesse de l'harmonisation des systèmes nationaux d'alerte précoce; l'insuffisance de la caractérisation de la vulnérabilité régionale, en particulier, l'absence de méthodes de suivi communautaire et de cartographie des zones à risque à l'échelle régionale même s'il existe des systèmes de collecte, d'archivage et de gestion des données socio-économiques et biophysiques ; le manque de politique commune de gestion des migrants intra-nationaux et transfrontaliers; l'absence de référentiel sur l'état de l'environnement et l'insuffisance des mécanismes de suivi et d'évaluation des ressources naturelles et de l'environnement<sup>104</sup>. Certes, de nombreux pays disposent déjà d'informations environnementales, mais dans bien des cas, seule une infime partie est exploitée parce qu'elles se trouvent le plus souvent dispersées dans les institutions nationales voire étrangères et n'ont pas été traitées et structurées dans un système cohérent<sup>105</sup>.

### **2.2.3 Environnement, migrations et conflits en Afrique de l'Ouest**

Les problèmes environnementaux (sécheresse, désertification) provoquent de fortes immigrations des pays ou zones touchés vers les terres fertiles. La forte concentration de populations dans les régions d'accueil engendre des conflits consécutifs au partage des ressources entre autochtones et étrangers. Ces conflits loin de s'atténuer, s'aggravent à la faveur des récupérations politiques et se transforment le plus souvent en guerres civiles internes qui très souvent deviennent des conflits armés transfrontaliers.

---

<sup>103</sup> Droy I. : *Femmes et développement rural*, Paris, Ed. Karthala, 1995, p. 30.

<sup>104</sup> Geny P., "Environnement et développement rural", *Guide de la gestion des ressources naturelles*, Paris, Ed. Frison-Roche, 2000, p.110.

<sup>105</sup> Real Lavergne, op. cit., p. 345.

les ressources naturelles ont des conséquences néfastes sur le développement socio-économique et ne se limitent pas à un seul pays<sup>100</sup>.

Compte tenu de l'impact des problèmes environnementaux sur l'intégration régionale, des mesures et actions de lutte contre ce fléau exigent donc une approche et une stratégie globales et communes des pays de la sous-région. Il est donc urgent d'asseoir un programme sous-régional cohérent capable d'endiguer ce fléau à travers un partenariat dynamique<sup>101</sup>. Puisque l'environnement transcende le frontalier, la désertification doit relever d'une dynamique à l'échelle régionale.

### **2.2.2 Tentatives d'atténuation des effets de la désertification**

La partie sahélienne de la sous-région vit, depuis 1968, des sécheresses répétées qui ont toujours occasionné des déficits alimentaires et, quelquefois, des famines. Dans les pays côtiers, ces sécheresses ont eu, ces dernières années, des répercussions très négatives sur les économies<sup>102</sup>.

Dans la sous-région, prévoir à temps certains phénomènes climatiques est capital pour la survie de milliers d'êtres humains et leur bétail. Cela permet, en effet, de prendre à temps dans des délais raisonnables, des mesures permettant d'enrayer ou atténuer les effets de ces facteurs. Avec le concours de certains organismes comme la FAO, des efforts ont été consentis pour la mise en place de systèmes nationaux d'alerte précoce (SNAP.) Ces SNAP ont pour mission essentielle de prévoir, de manière précoce, les risques de crise alimentaire, d'identifier et de caractériser les zones sensibles, d'anticiper sur

---

<sup>100</sup> Dumont René : *Paysans écrasés, Terres massacrées*, Paris, Ed. Robert Laffont, 1988.

<sup>101</sup> Berg Elliot : "Intégration économique en Afrique de l'Ouest, problèmes et approches", *Miméo*, novembre 1991, p. 12.

<sup>102</sup> CILSS - CLUB du SAHEL : *Le foncier et la gestion des ressources naturelles au Sahel*, Ouagadougou, 1999. p.12

déboisées pour des besoins agricoles et la consommation annuelle en bois énergie est estimée à 250.000 hectares de forêt. Du fait des situations ci-dessus décrites, l'on constate partout dans la sous-région un assèchement de certains cours d'eau et lacs (disparition de la portion du Lac Tchad au Niger, transformation du Nazinon, au Burkina Faso, de cours d'eau permanent en cours d'eau saisonnier, etc.) et une limitation des capacités d'accroissement de la production agricole<sup>98</sup>. Une étude du CILSS sur le dispositif de suivi renforcé de la situation agricole et alimentaire au Sahel note, à cet effet, que dans cette partie de la sous-région, la production agricole suit difficilement l'évolution de la consommation liée à la croissance démographique comme si les capacités productives actuelles avaient atteint un seuil maximal qu'il serait difficile de dépasser, même en cas de bonne année pluviométrique. La sous-région dispose d'un potentiel faunique considérable et varié, jadis géré de façon efficace par des réglementations traditionnelles strictes. Actuellement, l'augmentation de la demande du fait de l'explosion démographique et le développement des circuits commerciaux, compromettent sérieusement la gestion efficace des ressources fauniques malgré l'existence de législations modernes<sup>99</sup>. Il s'en suit une régression sensible des ressources fauniques tant terrestres qu'aquatiques, d'autant plus que les moyens d'exploitation sont devenus modernes et sophistiqués.

Cette brève analyse des effets de la désertification sur les domaines fondamentaux de production et de développement socio-économique des pays de la sous-région révèle l'ampleur et la complexité de la dégradation de leurs ressources naturelles. Il apparaît également que les effets de la désertification sur

---

<sup>98</sup>L. Mermet.: *Stratégies pour la gestion de l'environnement*, Paris, Ministère de la Coopération et du Développement, Harmattan, 1998, pp.12-15.

<sup>99</sup> CILSS/CEDEAO : *Programme d'action sous régional*, Ouagadougou/Lagos, 1998.

## **a.2) Les manifestations et les effets de la désertification**

Dans les pays du Golfe de Guinée, la surexploitation des ressources ligneuses a pris des proportions dangereuses. En Côte d'Ivoire, au Ghana et au Nigeria, les défrichements incontrôlés pour la pratique des cultures itinérantes ont diminué la forêt dense. Ainsi en Côte d'Ivoire, de 1900 à 1990, près de 12 millions d'hectares de forêts sur 14,5 millions ont été perdus. De belles forêts entières ont disparu au Nigeria et au Ghana. Dans ces pays la composition floristique a changé avec la transformation de forêts en savanes sensibles aux feux de brousse et à l'érosion hydrique<sup>97</sup>.

Partout dans les pays sahéliens, l'équilibre des systèmes agraires a été fortement perturbé par les sécheresses récurrentes et les effets anthropiques. L'extension considérable des zones mises en culture suivie d'un déboisement considérable engendre des conséquences graves. Quelques exemples illustrent cette situation : au Mali, 100.000 ha/an de terres nouvelles sont défrichées et l'on estime qu'en l'an 2005, les besoins en énergie de bois seraient de 7 millions de tonnes. Au Sénégal, on constate que plusieurs milliers d'hectares de forêts sont annuellement mis en friche ; le potentiel ligneux a accusé une baisse de 18 millions de m<sup>3</sup> et une régression de 80.000 ha entre 1981 et 1990 . Au Niger, l'extension des cultures vers le nord et la surexploitation des terres dans le sud conduisent à la disparition de la jachère et chaque habitant supplémentaire entraîne la mise en culture de 0,7 ha. Dans ce pays, 200.000 ha de couvert ligneux disparaissent chaque année tandis que les efforts de reboisement atteignent à peine 5000 ha/an de plantations en bloc. En Mauritanie, l'ensablement et le déplacement des dunes dus à l'érosion éolienne limitent la productivité agricole. Au Burkina Faso 50.000 ha/an de terres sont

---

<sup>97</sup> Kabala DM : *Protection des écosystèmes et développement des sociétés*, Paris, L'Harmattan, 2001, pp.60-70.

Les répercussions de la dégradation de l'environnement dans les zones arides sur l'ensemble de la sous-région et le processus de l'intégration ont également été examinées dans ce chapitre. L'accent a été particulièrement mis sur les conséquences de la sécheresse et la désertification sur la sécurité au sein de la CEDEAO. Ces conséquences sont particulièrement, les problèmes du partage des ressources entre autochtones et immigrants. Dans certains cas, les tensions débouchent sur des affrontements meurtriers et des expulsions de ressortissants de la CEDEAO vers leurs pays d'origine. Pourtant la libre circulation et la résidence des personnes dans toute la région pour tous les résidents de la Communautés existe dans les textes de l'organisation depuis les années 90.

## Conclusion générale

La mise sur pied de la CEDEAO s'est amorcée depuis les années 60, mais l'Organisation n'a pu être effective que dans les années 70. Elle s'est fixée comme objectif, la mise en œuvre d'une politique active d'intégration économique visant à favoriser le développement de la région et permettre une croissance rapide et mieux équilibrée entre les États membres. Tirant les expériences des échecs des précédentes communautés régionales (AOF, CEAO), la CEDEAO a mis l'accent sur l'intensification des échanges commerciaux, mais également sur la répartition des gains de la croissance entre les États concernés<sup>114</sup>.

Il s'agissait surtout d'élever le niveau de vie de ses peuples, d'accroître la stabilité économique, de renforcer les relations entre ses membres, de contribuer au progrès et au développement africain. D'un point de vue pratique, l'objectif de la CEDEAO est de promouvoir la coopération et l'intégration en vue de la création d'une union économique et monétaire pour favoriser la croissance économique et le développement de l'Afrique de l'Ouest. Cette intégration vise d'abord la suppression des droits de douane et taxes d'effets équivalents, l'établissement d'un tarif extérieur commun, l'harmonisation des politiques économiques et financières, la création d'une zone monétaire. Les retombés d'une intense coopération économique entre pays membres de la CEDEAO seraient en effet énormes du fait du nombre et de la diversité des populations qui composent la Communauté. Pourtant la déception des partisans de l'intégration est à la mesure de l'espoir suscité par la création de la Communauté avec des objectifs aussi ambitieux que nobles. De l'aveu même de l'organisation, les avantages comparatifs ou

---

<sup>114</sup> Guillomont P. et S., (éds.), *Stratégies de développement comparées Zone franc et hors Zone franc*, Paris, Economica, 1998, pp. 83-112.

absolus, les préférences tarifaires et leurs retombées sont autant de raisons qui destinaient la CEDEAO à un meilleur sort que celui qui est le sien en ce moment<sup>115</sup>.

Tout au long de ce travail, nous avons analysé les difficultés de l'intégration régionale internationale en Afrique de l'Ouest. En ce qui concerne les raisons du blocage du processus d'intégration de la région, nous avons noté par le biais des analyses, que les insuffisances se manifestent à travers des facteurs dominants classés en deux groupes. Dans un premier groupe, nous avons les éléments intrinsèques au processus ( la sociogenèse et la crise des institutions). Le second groupe concerne les facteurs contraignants exogènes au processus qui sont l'absence de démocratie dans les pays membres et les problèmes écologiques vécues par les populations.

À travers l'analyse des facteurs nous avons montré la signification des insuffisances de la CEDEAO. La question du blocage conduit à une étude de l'organisation à différents niveaux (niveau historique, socio-politique, institutionnel etc.) L'analyse des insuffisances est également une occasion d'appréhender la complexité de l'organisation communautaire. Les insuffisances déterminent la capacité réelle de la CEDEAO à relever le défi de l'intégration et surtout à élaborer une approche renouvelée et plus réaliste afin de rendre plus utile l'étude et l'analyse des conditions de faisabilité socio-économiques, politique culturelle et spatiale des projets d'intégration<sup>116</sup>. Une mise en relief de ces facteurs contribuera à renforcer les mesures arrêtées par les pouvoirs et les États concernés et surtout empêcher que les décideurs soient confortés dans l'idée qu'il leur suffit de légiférer pour rendre possible l'intégration à court et à moyen terme. Tout se passait comme s'il s'agissait dans un rapport de maîtrise de tous les

---

<sup>115</sup> CEDEAO, Rapport d'activités, Abuja, 2000

<sup>116</sup> Bach Daniel, " Afrique de l'Ouest : organisation régionale, espaces nationaux et régionalisme transétatique. Les leçon d'un mythe" , in *L'Afrique politique*, 1994, p. 93.

paramètres et qu'il suffisait de copier d'autres expériences en cours pour réussir l'intégration<sup>117</sup>. L'intégration en Afrique occidentale n'est manifestement pas une panacée. Il ne fait guère de doute que les groupements régionaux dépourvus d'institutions communes efficaces laisseront apercevoir qu'il est difficile, voire impossible de donner l'élan nécessaire pour soutenir une intégration régionale fructueuse. De plus il est indispensable et urgent de rationaliser les nombreuses organisations existantes qui oeuvrent pour la coopération régionale en mettant un terme aux chevauchements et au manque de coordination<sup>118</sup>. Ainsi pourra-t-on dépasser les explications traditionnelles pour montrer que ce qui apparaît comme tel est en fait la résultante d'une combinaison de facteurs (stratégies, contraintes) irréductibles à la simple volonté d'un dirigeant.

---

<sup>117</sup> Kohnert D., *De l'articulation entre développement socioculturel et la coopération économique régionale en Afrique de l'Ouest : l'État gardien*, Cotonou (Bénin), Fondation Konrad Adenauer, 1998, p. 92.

<sup>118</sup> Malam-Kandin Adam, *Les faiblesses des structures institutionnelles comme frein au processus d'intégration régionale en Afrique de l'Ouest*, Dakar, CRDI, 1998, p.68.





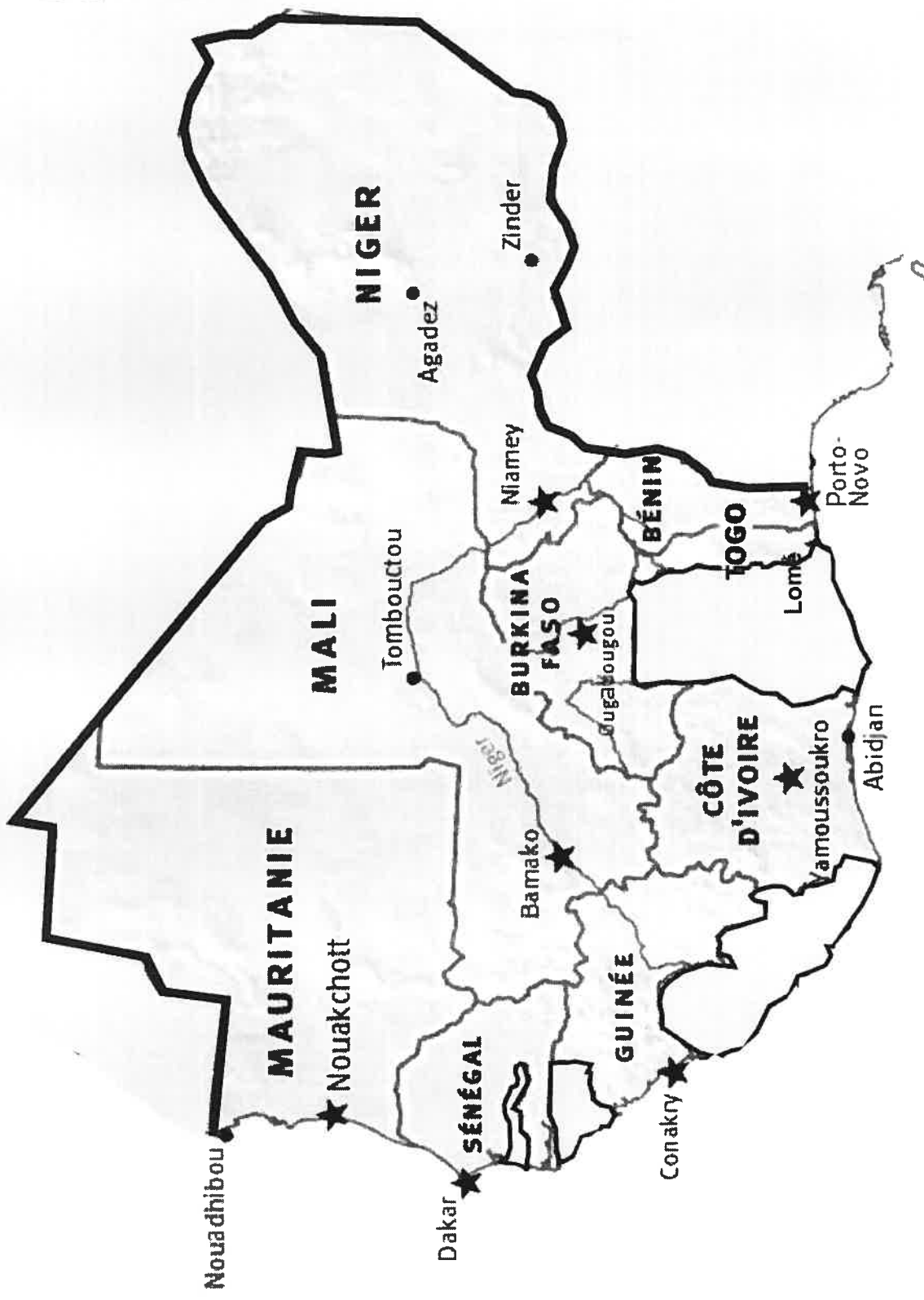


Figure 1 Carte de l'Afrique Occidentale Française (AOF)

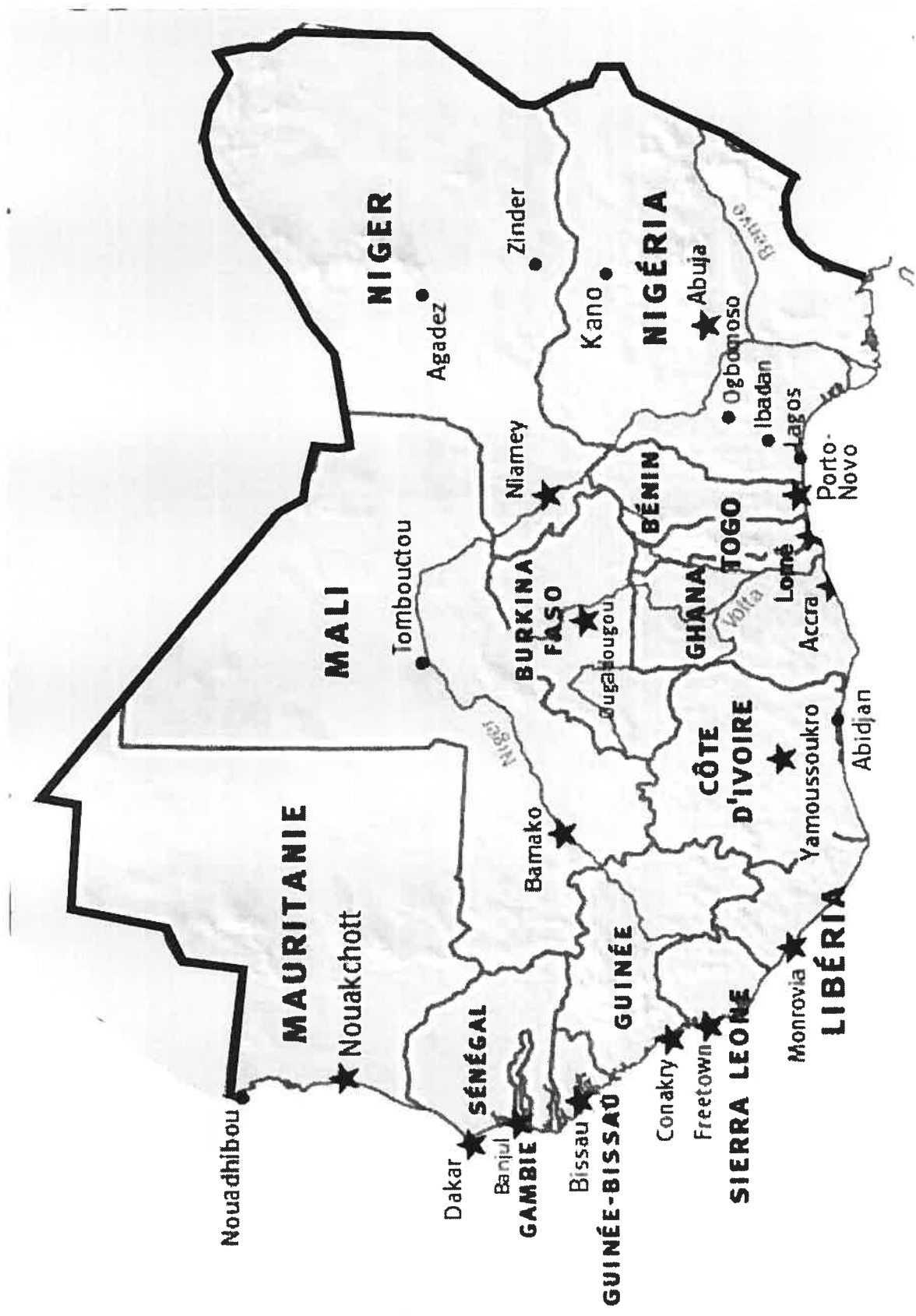


Figure 2 Carte de la Communauté Économique des États de l’Afrique de l’Ouest (CEDEAO)

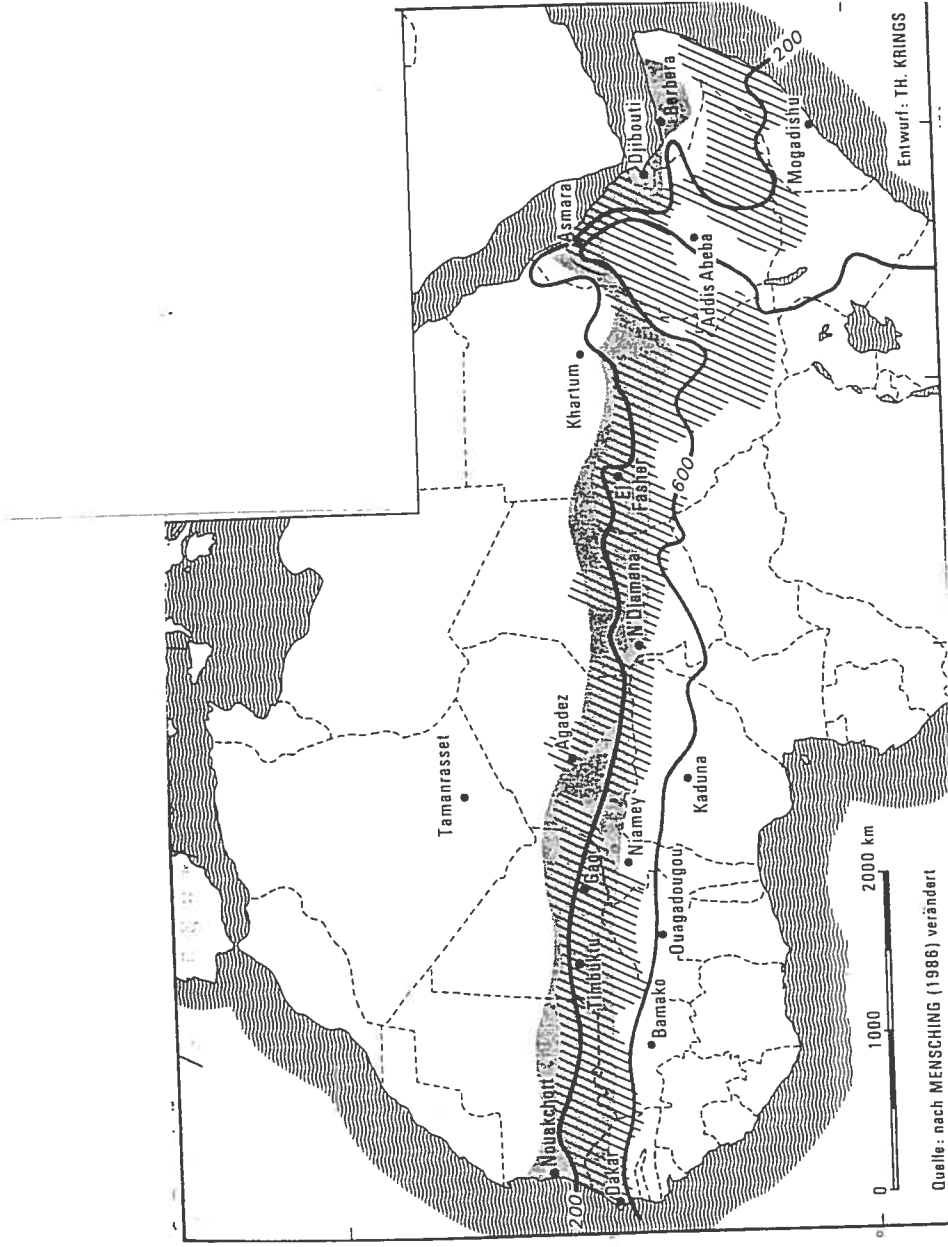


Figure 3: La Zone Sahélienne  
 Legenda: VIII Sahel  
 (Source Menschling: Handbuch der  
 Dritten Welt: West Africa)

## Bibliographie

### Ouvrages

- Aziz, Aslam, *A european view of the opportunities and prospects for regional integration in Africa*, Dakar, CRDI, 1998, p. 382
- Bach, Daniel, *Intégration et coopération en Afrique subsaharienne : les perspectives de relance et le rôle des organisations*, Bordeaux, 1994, p.71.
- Badie, B., Smouts M.C., *Le retournement du monde*, Presse de la FNSP et Dalloz, 1992, p. 40.
- Bahri, Ahmed : *L'Afrique du 21<sup>e</sup> siècle: Population et sociétés en Afrique au Sud du Sahara*, Paris, coll. Bibliothèque du développement, Paris, Ed. L'Harmattan, 1998, pp. 54-60.
- Beallègue, M., *L'intégration économique internationale, politique et théories, le cas du Maghreb*, Alger, Université d'Alger, 1987, pp. 63-65.
- Bécart, Alain, *Intégration et développement : Bilan et Perspectives de la Zone Franc en Afrique*, Paris/Montréal, Éditions l'Harmattan, 1997, p. 75.
- Bourrinet, Jacques, *La coopération économique eurafricaine*, Paris, PUF, 1976, p. 29.
- Brah, Mahamane, Pradelle Jean-Marc et Agostino Victoire D', *Regional Cooperation and Integration in West Africa : A contribution to the korpus of Knowledge from the collaborative Research of the CILSS, The Club du Sahel and the Synergie Unit*, Paris Club du Sahel , pp.20-24,1993.
- Brooks,D., *Au –delà des slogans : que signifie le développement durable?*, Ottawa, CRDI, 1990, p.346.
- Cerexhe, Etienne, Louis le Hardy de Beaulieu, *Introduction à l'union économique ouest-africaine*, Paris/Bruxelles, De Boeck et Larcier s.a, 1997, p. 15.
- Coussy, J., *La zone franc : logique initiale, inflexions ultérieures et crise actuelle*, Paris, Economica, 1997, pp.177-200.
- Croisat, M. et Quermonne J.L., *L'Europe et le fédéralisme*, Paris, Montchrestien, 1996, p.10.
- Debailleul, Guy, Eric Grenon, Muimana-Muende Kalala et André Vuillet, *La dimension régionale des défis environnementaux, in Intégration et Coopération régionale*, Karthala et CRDI, 1996, p.323.
- Droy, I., *Femmes et développement rural*, Paris, Ed. Karthala, 1995, p. 30.
- Diakité, Moussa, *Le défi de l'intégration économique en Afrique de l'Ouest*, Paris, L'Harmattan, 1997, p.95.
- Dumont, René, *Paysans écrasés, Terres massacrées*, Paris, Éd. Robert Laffont, 1988.
- Dumont, René, *L'Afrique noire est mal partie*, Paris, Éditions du Seuil & Collections «Points politiques», 1966.
- Duvergne, Alain, *Le FMI, un monde sous influence*, Paris, Éditions Alain Moreau, 1998, p.45.
- Kodjo, Edem, *...Et demain l'Afrique*, Paris, Éditions Stock, 1985, p. 274.
- Elenga, Mbuyinga, *panafricanisme et néocolonialisme, la faillite de l'OUA*, publication de l'UPC, Paris 1979, p.82.

- G., Majone., *la communauté européenne : un État régulateur*, Paris, Montchrestien, 1996, pp. 12-16.
- Gonidec, P., *Les organisations internationales africaines: étude comparative*, Paris, L'Harmattan, 1987, p. 16.
- Guillomont, P. et S., (éds.), *Stratégies de développement comparées Zone franc et hors Zone franc*, Paris, Economica, 1998, pp. 83-112.
- Haas, Ernst, B., *The Uniting of Europe : Political, Social and Economic Forces 1950-1957*, London, Steven and Sons, 1958.
- Héraud, Guy, *Les principes du fédéralisme et la fédération européenne*, Paris, Presses d'Europe, 1968, p. 44.
- Hermet, Guy, « *La démocratisation à l'amiable : de l'Espagne à la Pologne* », Commentaire 13 (50), 1990.
- Hofmann, S. et Keohanne R.O., *The New European System*, Boulder Westview Press, 1991.
- Kabala, DM, *Protection des écosystèmes et développement des sociétés*, Paris, L'Harmattan, 2001, pp.60-70.
- Kabou, Axelle, « *Et si l'Afrique refusait le développement ?* », Paris, l'Harmattan, 1991, p.47.
- Kouassi, E., Kwam, *Organisations Internationales Africaines*, Paris, Berger-Levrault, 1987, pp.297-298.
- Lavergne, Real (dir.), *Intégration et coopération régionales en Afrique de l'ouest*, Paris/Ottawa, Karthala/CRDI, 1996, p. 13.
- Leymarie, Philippe, *L'Afrique de l'ouest dans la zone des tempêtes*, Le Monde diplomatique, mars 2001.
- Lijphart A., *Democratie in plural societies*, New haven, Yale University Press, 1977, pp. 53-61.
- Lindberg, Leon N., *The Political Dynamics of European Integration*, Oxford, Oxford University Press, 1963, p.9
- Livingstone, W. S., *Federalism and Constitutional Change*, London, Oxford University Press, 1956, p.33
- Malam, Kandine Adam, *Les faiblesses des structures institutionnelles comme frein au processus d'intégration régionale en Afrique de l'Ouest.*, Dakar, CRDI, 1998, pp.61-65.
- Marchal A., *L'intégration territoriale*, Paris, PUF, 1965, p.5.
- Mbembe, Achille, *De la post-colonie : essai sur l'imagination politique dans l'Afrique contemporaine*, Karthala, Paris, 2000, pp. 30.
- Médard, Jean François, *Militaires et rente pétrolière : échec d'une transition sous surveillance*, In le Monde Diplomatique, Décembre 1993.
- Mitrany, D., *A working peace system*, National Peace Council, London, 1946, p.19.
- Nana, Emmanuelle, *L'Union Économique et Monétaire Ouest-africaine (UEMOA) : un projet d'intégration économique s'inspirant de l'AOF*, Dakar 1997, pp. 504-505.
- Nkrumah, K., *L'Afrique doit s'unir, traduit du français*, Paris, Seuil, 1964, p. 7.
- Nye J.S. *Pan Africanism and East African Integration*, Harvard University Press, Cambridge, Massachuchetts, 1967, pp. 87-90.
- Osende, Afane, *L'économie de l'ouest africain*, Paris, Maspéro, 1997, p.12.

- Paraire, J.L., « *La variabilité des taux de change et le rattachement optimal des monnaies des pays en voie de développement* », Revue d'économie politique, 1998, vol. 101, n°3, p.439.
- Quashigah, E.K., *Les dimensions politiques de l'intégration en Afrique de l'Ouest*, Paris/Ottawa, Karthala/CRDI, 1996, pp.300-302.
- Quermonne, J.L., *Le Système politique de l'Union européenne*, Paris, Montchrestien, 1995.
- Robson, Peter, *Intégration Développement et Équité : L'intégration économique en Afrique de l'Ouest*, Paris, Economica, 1987, p. 128.
- Ropivia, Marc-Louis, *Géopolitique de l'intégration en Afrique noire*, Paris, l'Harmattan, 1994, p. 31.
- Sanchez, P., *Les enjeux de l'intégration régionale : le cas de la CEAO*, Paris, IEP, 1996, p. 28.
- Scelles, Georges, *Précis de droits des gens, principes et systématique*, Librairie du Recueil Sirey, 1932.
- Senghor, L.S., *Liberté I - Négritude et Humanisme*, Paris, PUF, 1965, p.189.
- Victor, Jean Louis et al., *Intégration et Démocratie*, Bruxelles, Édition de l'Université de Bruxelles, 1982, p.10.
- Ziemer, K., *Politische Parteien in frankophonen Afrika*, Meisenheim, Anton Hain, 1998, pp.208-209.

### **Presse**

- African Affairs, vol. 84, no 337, Londres, octobre 1985
- Jeune Afrique-L'Intelligent, Paris, 12 décembre 2000.
- Le Figaro, 14 Octobre 1895 «*Le développement économique des colonies*»
- Le Jour, Abidjan, 6 juin 1997.
- Le Monde Diplomatique, Octobre 2000.
- Le monde diplomatique, décembre 2000.
- Le Monde diplomatique, mars 2001.
- Le Monde, 19 décembre 2000.
- Le Monde, 27 Février 2000.
- Le Monde, 27 octobre 2000
- Le Patriote, Abidjan, 4 décembre 2000.
- Le Progrès, Abidjan, 25 octobre 2000.

### **Publications officielles**

- BAD : *Politiques en matière d'environnement*, BAD, Abidjan, 2000, p.11
- Banque Mondiale : *Un programme d'action concertée pour le développement stable de l'Afrique au sud du Sahara*, Washington, DC, 1994, p. 10.
- Banque Mondiale et Programme Alimentaire Mondial : *L'aide alimentaire en Afrique: programme pour les années 1990*, Washington et Rome, 1991, p. 34.
- BIRD, *La coopération, et l'intégration régionale en Afrique subsaharienne : difficultés actuelles et perspectives*, Paris, Problèmes économiques n° 2169, 4 Avril 1990, p.27.

- CEDEAO, Rapport d'activités, Abuja, 2000
- CEDEAO, *Regional Peace and Stability : A Pre-requisite for Integration 1992-1993*, Rapport annuel du Secrétaire exécutif, Lagos (Nigeria), Secrétariat de la CEDEAO, 1993
- CILSS - CLUB du SAHEL : *Le foncier et la gestion des ressources naturelles au Sahel*, Ouagadougou, 1999. p.12
- CILSS, « Analyses des stratégies et plans de lutte contre la désertification : gestion des ressources naturelles dans les pays membres du CILSS », exposé présenté lors du symposium international sur l'intégration et l'évaluation des actions de lutte contre la désertification / gestion des ressources naturelles, Niger, Burkina Faso, 1992.
- CILSS/CEDEAO : *Programme d'action sous régional*, Ouagadougou/Lagos, 1998.
- CEDEAO, Traité et protocoles instituant la CEDEAO, Lagos, 1975.
- ENDA : Endettement et environnement africain, au-delà de l'ajustement, Dakar, *Environnement Africain*, n° 25-26-27-28, vol. VII, 1,2,3,4, 1999.
- Nations Unies, Rapport Indice de Développement Humain (IDH), 2001.

### **Périodiques et autres**

- Alger, C., « Fonctionnalisme et intégration », in *Revue Internationale de Sciences Sociales*, n°1, 1977, pp.77-100
- Allies Paul, « Hypothèses et méthodes d'analyse de l'Union Européenne », Université de Montpellier I, Barcelona, Working Paper, n°134, Barcelona, 1997.
- Augé Marc, « Ultime mise en scène de l'ancien régime ivoirien », in *Le Monde diplomatique*, mai 1999, p. 15.
- Aussenpolitik n°1, « La politique d'intégration ouest-africaine », 1998, Article repris et traduit de l'allemand en français dans la revue *Afrique contemporaine*, n°98, p.8.
- Bach, Daniel, «The Politics of West African regional cooperation: CEAO and ECOWAS», in *Journal of Modern African Studies*, vol. 21, n°4, 1993, p. 601.
- Bach, Daniel, «Afrique, la déconnexion par défaut», in *Études Internationales*, n° spécial, tome XXII, n°12, 1991.
- Bach, Daniel, «Afrique de l'Ouest : organisation régionale, espaces nationaux et régionalisme transétatique. Les leçons d'un mythe», in *L'Afrique politique*, 1994, p. 93.
- Bayard, Jean François, Achile Mbembe, Comi Toulabor, «La politique par le bas. Contribution à une problématique de la démocratie en Afrique noire, Paris, Karthala, 1993», in *Le Monde Diplomatique*, Octobre 2000.
- Bernhardt, Rudolph, «Domestic jurisdiction of States and international organisations, in *Human Rights Laws Journal*, vol. 7, 1986, p. 205.
- Bosc, P-M, Calkins P., Yung, J.M. : «Développement et recherche agricole dans les pays sahéliens et soudaniens d'Afrique», Les synthèses du CIRAD, Montpellier, Centre de coopération internationale de recherche agronomique pour le développement, 1990, p. 19.



- Bredeloup, Sylvie, «Expulsions des ressortissants ouest-africains au sein du continent africain, 1954- 1995», in *Mondes en développement*, vol. 23, no 91, Bruxelles, 1995, p. 40.
- Brisset, Claire, «Un continent qui se meurt, » in *Le monde Diplomatique*, Paris, Octobre 1995.
- Dao, Sanzié, «La Communauté économique de l'Afrique de l'Ouest et l'évolution du commerce des pays membres», Montréal, Université du Québec à Montréal, Département de Science Politique, Groupe de Recherche sur l'intégration économique continentale, Février 1994, p. 1.
- Debailleul, Guy, Éric Grenon, Muimana-Muende Kalala et André Vuillet, «Les dimensions régionales des défis environnementaux», in R. Lavergne (dir.), p.323.
- Eze, Osita, *Human Rights in the context of african economic integration*, Lagos, Institut Nigerian des hautes études juridiques, 2001, p. 27.
- Fall, Ibrahima, «Les priorités de la recherche sur l'intégration de la CEDEAO», Synthèse d'une communication du Professeur I. Fall, CRDI, *In Contact, le Magazine de la CEDEAO*, Octobre 1992, p. 10.
- Garret, G., «International cooperation and institutional choice: the european community's international market», in *International Organisation*, n°41, 1992, pp.533-540.
- Gaulme, François, «L'Afrique intertropicale dans les années 90, déception, attente mais aussi espoir», *In Marchés Tropicaux*, 11 Février 1998, pp. 244-245.
- Gros, D., «Paradigms for the monetary Union of Europe», In *Economic Journal*, 1996, vol . 100, n°402, p.925.
- Guillomont, P. et Guillomont, S., «The implications of European Monetary Unions for African Countries», *Journal of Common Market Studies*, 1999, vol 28, n°2, p.139
- Kohler, Koch Beate, «Interessen und Integration. Die Rolle organisierter Interessen im Westeuropäischen Integrationsprozess», *PVS, Sonderheft*, 23, 1992, pp. 81-119.
- Kohnert, D., «De l'articulation entre développement socioculturel et la coopération économique régionale en Afrique de l'Ouest: l'État gardien, Cotonou (Bénin). Fondation Konrad Adenauer, 1998, p. 92.
- Quenum, Alphonse, «La dimension éthique du développement», in *Afrique 2000*, Revue Africaine de politique internationale, n°14, Bruxelles 1999, pp. 94-95.
- Soldatos P., «L'explication historico-politique de la genèse des Communautés européennes», in D. Lasok et Soldatos P., (dir), in *Les Communautés européennes en fonctionnement*, Bruxelles, 1981, pp.41-64
- Sauruger, Sabine, «Vers un mode communautaire de représentation des intérêts? Les groupes d'intérêts allemands et français dans l'Ostpolitik de l'Union européenne», Thèse de doctorat en science politique, Paris, Institut d'Études Politiques Paris, p.582.
- Leymarie, Philippe, «L'Afrique de l'ouest dans la zone des tempêtes, *Le Monde diplomatique*, mars 2001.
- Médard, Jean François, «Militaires et rente pétrolière: échec d'une transition sous surveillance», in *le Monde Diplomatique*, Décembre 1993.

- Mermet, L.: *Stratégies pour la gestion de l'environnement*, Paris, Ministère de la Coopération et du Développement, Harmattan, 1998, pp.12-15.
- Ntumba, L., Malam Kandine A., «Modèles Européens et organisations économiques internationales», in *Société Française du droit international*, Paris, Nancy, 1987, pp.34-36.
- Ojo, J.B., «Nigeria and the formation of Ecowas», in *International Organisation*, 1981, vol. 34, n°4, p. 571.
- Okolo, J.E., «Integrative and cooperative regionalism in Ecowas», in *International Organization*, vol 39, n°1, Winter 1985.
- Paraire, J.L., « La variabilité des taux de change et le rattachement optimal des monnaies des pays en voie de développement», *Revue d'économie politique*, 1998, vol. 101, n°3, p.439.
- Pédaborde, P., *La circulation générale de l'Atmosphère*, in *Information géographique*, 2001, pp.103-105.
- Pérouse de Montclos, Marc-Antoine, «L'Afrique rejette ses propres immigrés», in *Afrique en renaissance*, n° 51, mai-juin 2000, p. 4.